31e Année Mars 1933 N° 240

BULLETIN
DE
L'UNION DES AGRICULTEURS
D'EGYPTE

L'Egypte Agricole

LE CAIRE

Au siège de L'UNION des AGRICULTEURS D'EGYPTE

25, Rue Cheikh Abou El-Sebaa

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DES AGRICULTEURS D'EGYPTE

Présidents Honoraires	MM.	Y. K. Agathon Bey. H. Naus Bey.
Président :	M.	J. B. Piot Bey.
Vice-Président :	MM.	S. Avigdor. Fouad Bey Abaza.
Secrétaire-Général :	M.	H. S. V. Mosseri.
Secrétaire :	M.	R. Aladjem.
Trésorier Général :	M.	Dr. E. Aghion
Trésorier :	M.	L. Dayan.
Membres :	MM.	J. Anhoury. M. Casoria. E. Catzeflis. M. Garboua. L. Jullien. Dr. I. G. Lévi. J. Muhlberg. Ed. Perkins. A. M. Psalti.
Censeur :	M.	O. Aboba.

Sauf avis contraire, la reproduction des articles est autorisée à condition de mentionner leur source *Le Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte.*

SOMMAIRE

ETUDES AGRONOMIQUES ET ECONOMIQUES.

Conseils pratiques aux cultivateurs égyptiens de canne à sucre (R. Roche) 141
Note sur l'île de la Réunion (R. H. Lucky).. .. 145

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

L'Egypte agricole et la dette (A. L.) 162
L'exportation des oranges palestiniennes 165
La dissémination des germes pathogènes par les légumes verts 166

CHRONIQUE AGRICOLE LOCALE.

Le Nil 168
Etat des irrigations et du drainage 168
Le réservoir de Gabel el Awlia 169
Toujours le lac Tsana 172
Les pompes de Fareskour 172
Etat et perspectives des cultures 173
Renseignements particuliers sur le coton 174
Statistique du coton égrené jusqu'à fin Février 175
Les semences de coton pour 1933 175
Une nouvelle variété de Pima 176
Extrait des bulletins météorologiques 176
Une exposition de bufflesses à Damanhour .. 177
IIIème salon international de l'automobile .. 177
Société Royale d'Agriculture 178

MARCHE DES PRODUITS AGRICOLES.

Coton et graine 180
Le coton du Gouvernement 181
Le coton de la récolte 1932 182
Cours des produits agricoles 183
Suppression de la prime sur l'exportation du maïs 184
La saison des oignons 185
Le transport des oignons par chemin de fer .. 185
Cours des produits technologiques 185
Cours des produits nécessaires aux cultivateurs 186

TRANSACTIONS FONCIERES RURALES.

en Février 1932 187
Consolidation et prorogation des prêts de certains établissements de Crédit Hypothécaire 188
Arrangements avec les locataires des wakfs .. 196

INFORMATIONS FINANCIERES AGRICOLES.

Bourse du Caire 197
Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte 198
Le Bilan du Crédit Agricole d'Egypte 200
Les impôts arriérés 200
La taxe de gardiennage 200

DOCUMENTS LEGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS.

Loi, décrets et arrêtés 201
Nouvelles diverses 206

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Revue de la presse locale 207
Revue de la presse étrangère 207

A LOUER

10 insertions: L.Eg. 6

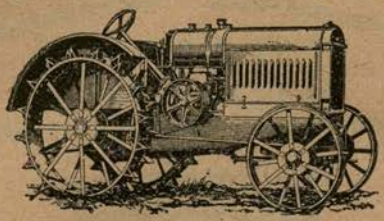

POUR VOS MACHINES
AGRICOLES & D'IRRIGATION

N'UTILISEZ QUE LES PRODUITS "SHELL"

KEROSENE - SOLAR & DIESEL OILS
BENZINE & HUILES LUBRIFIANTES

IL A ÉTÉ ÉTABLI QU'ILS SONT LES MEILLEURS

THE SHELL COMPANY OF EGYPT LTD

B.P. 228 TEL. 46260 (10 Lignes)

AGENCES DANS TOUTES LES VILLES DE PROVINCE

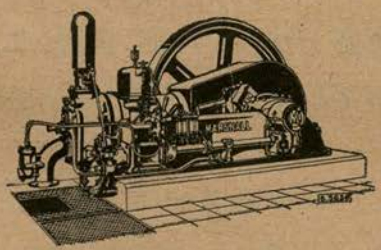

LE NITRATE DE SOUDE DU CHILI GRANULE

à 16 % d'azote nitrique

en sacs de 50 =kilos=

EST LE DERNIER MOT EN MATIERE D'ENGRAIS

RENSEIGNEMENTS ET BROCHURES
FOURNIS GRATUITEMENT PAR :

CHILEAN NITRATE PRODUCERS ASSOCIATION OF VALPARAISO

Le Caire : 41, Rue Kasr el Nil, Tél. 46014

Alexandrie : 1, Rue Fouad 1er. Tél. 7664 (3 lignes)

31e Année Mars 1933 N°. 240

BULLETIN
DE
L'UNION DES AGRICULTEURS
D'EGYPTE

ETUDES AGRONOMIQUES ET ECONOMIQUES

Conseils Pratiques aux Cultivateurs Egyptiens de Canne à Sucre

Sous une simplicité voulue, ces « Conseils Pratiques » condensent les résultats d'une longue expérience, et le fruit de multiples travaux. Nous sommes particulièrement reconnaissants à leur auteur d'avoir bien voulu nous permettre de les publier dans le Bulletin.

N.D.L.R.

Pour obtenir une récolte abondante, satisfaisante à tous les points de vue et procurant un bénéfice appréciable:

Ce qu'il ne faut pas faire

1) Ne pas planter de la canne à sucre immédiatement après du blé ou de l'orge.

2) Ne pas planter de la canne à sucre sur une terre qui n'est pas labourée et reposée depuis au moins un mois.

3) Ne jamais planter après le 1er Avril (23 Baramhat).

4) Ne jamais employer des boutures de 2ème ou de 3ème année, ou des boutures de 1ère année qui ne soient pas fraîches, qui soient gommeuses, malades ou malingres.

5) Ne jamais inonder la canne, même au moment de la crue du Nil. Trop d'eau est aussi nuisible que pas assez d'eau.

6) Ne pas défeuiller la canne en cours de végétation pour nourrir les bestiaux: la perte des feuilles signifie la perte du sucre.

7) Ne pas mettre trop d'engrais: l'engrais en excès est de l'argent jeté.

8) Ne pas mettre l'engrais trop tard. L'engrais tardif est aussi de l'argent jeté.

9) A la récolte ne pas couper d'avance, ne pas couper trop haut, pour n'être pas obligé de recouper ensuite, et pour ne pas perdre une fraction non négligeable de la récolte.

10) Après la récolte ne pas tarder trop longtemps à brûler les feuilles et à remettre la végétation en route.

Ce qu'il faut faire

1) Réserver de préférence pour la canne à sucre, les terres ayant été en jachère ou bien ayant porté du bersim, des fèves, du gulbane (gesse), des lentilles, en général des légumineuses immédiatement avant ou tout au moins l'année d'avant.

Choisir de préférence les terrains légers à sous-sol sablonneux (Safra); à défaut les terrains moyens (moutewasseta), à sous-sol moyen ou sablonneux; ensuite, mais moins favorables, les terrains moyennement compacts (Zarga) à sous-sol moyen ou sablonneux. Eviter absolument les terrains à sous-sol compact et peu perméable.

2) Préparation de la terre.

Labourer le plus tôt possible et le plus profondément possible le sol moyennement humide; laisser s'écouler, de préférence, au moins un mois afin d'aérer et d'ensoleiller la terre avant de pratiquer le second labour croisé. Un bon labour épargne un sac d'engrais.

3) Bouture et Plantation.

Choisir comme bouture tout ce qu'il y a de plus sain et de plus beau en canne de 1ère année. Rejeter impitoyablement toute canne chétive, malingre, malade ou anormale et toute canne de repousse, fut-elle saine.

Planter assez profondément, pour qu'aucune bouture ne ressorte du sol, employer de 80 à 110 cantars par fedan, avec des écartements de 70 à 85 cm.: placer les yeux de la bouture

sur le côté épargne 15 cantars au feddan et augmente le rendement et la richesse.

La plantation peut commencer fin Janvier (20 Thouba). La meilleure époque est à partir du 20 Février (10 Amchir). Il ne faudrait jamais planter après le 1er Avril (20 Baramhat).

4) Irrigations.

Les arrosages doivent être bien dosés, surtout pendant les 6 premières semaines, trop ou pas assez d'eau ayant alors de très graves conséquences sur la levée et la récolte finale.

Ensuite augmenter les doses sans jamais oublier que l'excès d'eau est nuisible comme le manque d'eau.

Le meilleur régime qui convienne à la canne à sucre se résume ainsi: Arroser moyennement et aussi souvent que possible, dans la mesure où la pratique permet de concilier ces deux conditions.

A l'époque de la crue, si elle était abondante, il est très nuisible d'abuser de l'eau.

5) Binage et Buttage.

Les binages sont plus qu'utiles: ils sont indispensables pour permettre à la canne de prendre le dessus sur les mauvaises herbes. Ils coûtent peu et rapportent beaucoup. Il faut en général trois bons binages.

Il est important de ne pas butter les cannes de 1ère année : cela réserve la possibilité d'un léger buttage pour avoir une meilleure 2ème année.

6) Engrais.

En moyenne il faudra par feddan 45 kgs. d'azote représentés par 2 sacs 1/4 de sufate d'ammoniaque, ou trois sacs de nitrate de soude ou seulement 1 sac 3/4 de nitrosulfate d'ammoniaque — ou bien leur équivalent d'azote, 45 kilogrammes) en autres engrais chimiques très actifs, ainsi répartis: un tiers en Mai (1er Bachane), un tiers en Juin (1er Baonah) et le reste en Juillet (1er Abib).

Le premier engrais peut être épandu un mois et demi après la plantation. Ne jamais ajouter d'engrais après fin Juillet (20 Abib); c'est de l'argent jeté. Plus tôt on répand

l'engrais, plus il produit de résultat sur la récolte. Si on est en retard pour la dernière dose, il est plus économique d'en supprimer la moitié.

7) Relevage de la canne versée.

La canne versée ne mûrit pas; de plus elle se détériore sur pied. Le cultivateur avisé préviendra la verse en attachant solidement les cannes à grand rendement. L'attachage peut se faire au moyen des cordes « liff » préparées sur place par les ouvriers, à temps perdu. Le prix de revient de l'attachage, corde comprise, ne dépasse pas une trentaine de piastres par feddan et sauve une valeur de canne dix fois plus grande.

8) Coupe.

Il est de la plus haute importance de couper la canne le plus bas possible et même au dessous du niveau du sol, en dégageant légèrement le pied. Le rendement en est augmenté de 40 cantars par année. Pour cela employer des outils affilés chaque jour et de bons ouvriers facilement spécialisés.

9) Feuilles de canne.

On peut en botteler et employer comme combustible la moitié, soit 30 à 40 cantars par feddan. L'autre moitié doit être étalée et brûlée aussitôt sèche.

10) Remise en route des repousses 2ème année.

Après le brûlage des feuilles laisser croître naturellement les pousses puis arroser légèrement sans tarder. On fera un buttage moyen en 2ème année.

11) Un conseil final, essentiel et de la plus grande conséquence est le suivant:

Soyez toujours en avance pour labourer, planter et épandre l'engrais. Vous recevrez de 100 à 150 cantars de plus et de la canne meilleure.

Le retard dans les opérations culturales est un des plus grands ennemis du cultivateur de canne en Egypte, parce qu'il n'y a sous son climat spécial qu'une seule époque très favorable pour chaque opération culturale.

Nag-Hamadi le 28 Février 1931.

R. ROCHE.

Notes sur l'île de la Réunion

I. — LA CANNE A SUCRE

Différents Producteurs.

La canne alimentant l'usine de « Beaufonds » provient de quatre sources différentes :

1) Celle cultivée en régie directe par la sucrerie elle-même sur les terrains dont elle est propriétaire, dans les environs immédiats. Soit environ 8.000 tonnes par an.

2) Les 10.000 tonnes produites par une autre propriété appelée « Beaulieu » distante de 2 kilomètres, également cultivée en régie directe.

3) Les 8.000 tonnes provenant de divers terrains lui appartenant, et donnés en métayage (terme auquel les Réunionnais ont préféré substituer le néologisme de « Colonnage ») au quart, au tiers ou aux deux cinquièmes de la récolte selon la distance de l'usine et la richesse des terres. Le métayer ou « Colon » devant livrer sa canne aux moulins par ses propres moyens.

4) Le surplus sur les 77.000 tonnes traitées par campagne, soit : (8.000 + 10.000 + 8.000 = 26.000), 77.000 — 26.000 = 51.000 tonnes étant fournies par achat des propriétaires fonciers ou des fermiers avoisinants.

Variétés.

L'ancienne canne de « Bourbon », tend de plus en plus à disparaître; on ne la trouve plus guère que dans de petites plantations isolées, où elle est encore cultivée pour la consommation des indigènes. Les créoles la nomment « La Louzier » (serait-ce une corruption de la « Louisiane ») ? Elle rappelle beaucoup comme apparence extérieure la canne blanche

« baladi » d'Egypte, quoiqu'étant au moins aussi sucrée au goût que la canne No. 1.030. Elle n'a plus aucune importance industrielle.

La variété la plus cultivée pour les besoins des sucreries est la « Big Tana blanche » dont la richesse moyenne oscille entre 12 et 13,5 pour cent pour la canne bénéficiant du « climat du vent ». La « Big Tana rubanée », — les Créoles disent « rayée » — qui existe également dans l'Ile serait moins recherchée. (Le contraire aurait lieu paraît-il dans la petite île de Nossi-Bé que je n'ai pas visitée et dans la région extrêmement fertile du Nord-Ouest de Madagascar, que l'on nomme le Sambirano).

D'autres cannes provenant de la Station Agronomique d'Essais auraient donné de bons résultats. On peut citer parmi ces dernières: la Yuba, la D.K. et la POJ 2878. Cette dernière, d'une richesse moyenne de 14 pour cent présenterait par ailleurs l'avantage d'être traitée à un an, tandis que les autres variétés ne sont utilisables à la Réunion, que 20 mois en moyenne après leur plantation, pour les cannes de première année, dites cannes « vierges »).

Rendements.

Les rendements sont extrêmement variables selon les terres, les engrais employés, les difficultés de plantation, la pluviométrie et malheureusement depuis ces dernières années, les cyclones... On peut tabler, croyons-nous, sur une moyenne générale de 60 à 70 tonnes de rendement à l'hectare, pour cannes tout-venant. Les cannes « vierges » ou de 1ère année pouvant donner à elles seules des rendements de 150/180 tonnes à l'hectare lorsqu'elles sont cultivées dans de bonnes conditions.

Culture.

Elle est en général fort simplifiée. La forte pente de la majorité des terrains cultivables, et les blocs de pierre d'origine volcanique proscrivant presque partout l'emploi de la charrue. Les boutures, d'une longueur de 35 à 40 centimètres sont alignées horizontalement dans le fond de petites tranchées

séparées, apelées « fosses » par les planteurs. Chaque « fosse » profonde de 25 cms. environ étant en moyenne deux fois plus longue que les morceaux de canne qu'elle doit contenir, afin de permettre aux boutures de se chevaucher. Entre chaque « fosse » un espace d'une soixantaine de centimètres est laissé libre, afin « que les racines ne se gênent pas entre elles » (sic !).

Ce mode de plantation donne aux champs de cannes de la Réunion un aspect qui leur est particulier. Ils comprennent en effet une suite de « touffes » entre lesquelles il est souvent possible de circuler, ce qui contraste avec l'uniformité des champs billonnés où la canne est cultivée sous irrigation.

Les seules façons culturales qui soient données, consistent à ramener la terre autour des pieds, par un buttage à la houe, après les pluies les plus violentes qui déchaussent les racines.

Une charrue billonneuse ou « rigoleuse » selon l'expression créole, est quelquefois employée à cette fin lorsque le terrain s'y prête.

ROTATIONS, ASSOLEMENTS, ETC.

Après dessouchage, (« dossolage » est le terme consacré) et « couverture », (opération consistant à éparpiller les vieilles racines en surface) une légumineuse est semée pour servir de fourrage aux bœufs, ou — plus rarement — d'engrais vert. Les ambrevades et les pois noirs sont presque toujours réservés à cette fin. Une jachère d'un an est alors accordée à la terre pour se reposer, à moins que, chose encore assez fréquente chez les petits propriétaires, une culture de maïs ne soit demandée au terrain immédiatement après la sole de légumineuse...

Le cycle normal d'une plantation de canne est le suivant:

1) Cannes « vierges », coupées 18 à 20 mois après leur plantation.
2) Première « repousse » usinée un an après recèpage.
2) Deuxième » » » » »
3) Troisième » » » » »
4) Ambrevades, pois noirs, ou autres légumineuses.
5) Jachère nue d'une année.

Époque de la plantation.

La plantation des cannes « vierges » s'effectue généralement durant le mois de Décembre pour bénéficier de la saison des pluies qui s'étend de Novembre à Avril et pendant laquelle il tombe environ 1.500 m/m. d'eau, sur une pluviomètrie annuelle totale de 1.800 m/m. pour la partie de l'île relevant du « climat du vent ». L'Ouest de l'île, « climat sous le vent » ne recevant en tout que 800/900 m/m. d'eau, produit des cannes qui sont moins prisées en sucreries.

Engrais.

Bien que fort riches étant donné leur origine volcanique, les sols de la Réunion s'accomodent très bien des engrais. Nous n'avons pu malheureusement obtenir des données exactes sur les quantités employées, mais nous savons que les engrais les plus en faveur sont par ordre de demande: le nitrate de chaux, le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque et le superphosphate.

Autres Engrais de provenance locale.

Une usine de fabrication de poudrette avec les vidanges de la capitale est installée à St. Denis, tandis qu'une industrie de broyage de sable corallin existe à St. Gilles.

Les cendres, les écumes sont également utilisées dans les champs de canne, soit directement, soit mélangées à un « compost » préparé à l'aide de feuilles, de paille et du fumier des animaux de trait. (L'usine possède un cheptel de 20 vaches laitières, destinées à fournir du lait aux employés, 80 bœufs et 25 mulets du Cap utilisés aux charrois).

Ces engrais, toujours épandus en couverture, sont donnés en trois fois pendant les neuf premiers mois de pousse de la canne.

Maladies et Insectes.

La canne souffre peu de la mosaïque. Pendant la saison des pluies, lorsque l'écoulement des eaux n'est pas rapidement rétabli après les fortes pluies, la pourriture des racines est assez fréquente dans les parcelles très argileuses.

Les rats causent par contre des dégâts assez sérieux parmi les cannes couchées, lorsqu'un fort vent fait suite à des pluies copieuses (époque des cyclones).

Un « Borer » que nous n'avons pas eu le temps d'identifier cause lui aussi des dégâts dans les plantations. Aussi dans les terres données en « colonnage » le maïs est-il parfois toléré en culture intercalaire, afin de servir de « plante piège », le papillon femelle du borer en question semblant préférer cette dernière graminée pour effectuer sa ponte, mais d'après des colons que nous avons questionnés à ce sujet cette pratique serait à rejeter, car « Les fleurs du maïs, *brûlent les jeunes cannes* » (sic !)

MAIN-D'ŒUVRE.

La main-d'œuvre est rare, indolente sans doute parce que fortement impaludée, sporadique dans ses velléités de travail. Aussi fait-on appel à la main-d'œuvre malgache (Antaimours et Antandroyes du Sud de la grande Ile), comorienne ou même africaine.

Les contrats d'engagement sont établis pour un, deux ou trois ans. Le voyage dans les deux sens étant à la charge de l'employeur ainsi que les soins médicaux et les médicaments pendant le séjour du travailleur dans l'île. Le salaire est généralement de 100 francs par mois, plus une ration alimentaire quotidienne comprenant un kilo de riz décortiqué, 50 grammes de sel, et les « Graines » (c'est ainsi que les créoles dénomment la ration complémentaire de haricots, de lentilles ou de maïs qui est également donnée aux travailleurs).

L'unité de travail, car ils sont invariablement employés à la tâche, est la « Gaulette » (perche rappelant la « Kassaba » des Egyptiens) représentant cinq mètres linéaires. Un travailleur devant fournir quotidiennement tant de « Gaulettes carrées », pour les buttages, confection des « fosses » etc. La répartition du travail est faite la veille par les chefs d'équipes, appelés « Commandeurs », (comme à Madagascar) et la tâche est calculée généralement de façon à ce que le travailleur consciencieux puisse disposer en commençant le matin de bonne heure, d'une partie de son après-midi.

Prix d'achat de la canne.

Les producteurs peuvent vendre leur canne de trois façons différentes :

1) Soit au prix de 110 francs la tonne sans réserves.
2) Soit au prix de 97 francs la tonne en se réservant en plus 3 litres 500 de Rhum contingenté.
3) Ou bien encore en acceptant d'être payés en *nature* à raison de 70 kilos de sucre par tonne de canne bénéficiant du fait d'avoir été cultivée dans la partie de l'île dite du « climat du vent » ou 65 Kgs. seulement par tonne de canne ayant poussé dans l'Ouest de l'île, c'est-à-dire dans le « climat sous le vent ».

Paiements.

Quel que soit le mode de paiement choisi par le vendeur, les réglements ont lieu invariablement dans la semaine qui suit la livraison de la canne à l'usine (1).

II. — L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

L'île Bourbon, célèbre de tous temps par l'excellent rhum que l'on y distille produit de nos jours environ 55.000 tonnes de sucre par an. L'île Maurice, sa voisine, en produit 210.000 et l'île de Madagascar avec ses dépendances, environ 8.000, (dont près de 7.500 pour la seule petite île de 35.000 hectares de superficie cultivable, appelée: Nossi-Bé).

USINES SUCRIÈRES

Treize usines y font campagne annuellement. Ce sont par ordre d'importance :

Nom de l'usine	Tonnage quotidien	Nom de l'usine	Tonnage quotidien
Ravine creuse,	1.000	Rivière Dumat,	600
Le Gol,	1.000	Vue Belle,	500
Pierrefonds,	800	L'Eperon,	500
Beaufonds,	700	Stella,	500
Bois Rouge,	700	La Mare,	450
Quartier Français,	700	Ravine Glissante.	200
Les Casernes,	700		

(1) Les planteurs et les fabricants n'ayant jamais pu réussir à s'entendre sur la question des prix, ces derniers sont généralement fixés avant la campagne par le Gouverneur de la Colonie après avoir pris avis du « Syndicat des Fabricants de Sucre et Rhum ».

CAMPAGNE SUCRIÈRE

La durée moyenne de la campagne est de 150 jours. Elle commence généralement au début du mois de Juillet, pour se terminer fin Novembre.

DESCRIPTION D'UNE USINE "TYPE"

A l'exception de la petite usine de « Ravine Glissante » appartenant à des Indiens et fonctionnant plus ou moins empiriquement, la plupart des usines de Bourbon et en particulier le trio de : « Ravine Creuse », « Beaufonds » et « Vue Belle » qui dépendent de la même compagnie (Société des Sucreries Coloniales) sont à peu près toutes équipées avec le même matériel et travaillent de façon sensiblement semblable. Aussi choisirons-nous pour la décrire, la Sucrerie de « Beaufonds » qui représente assez bien, à notre avis, la sucrerie « type » de cette colonie.

SITUATION DANS L'ILE

L'usine de « Beaufonds » a été construite à 3 kilomètres à l'Est de la ville de St. Benoît, bénéficiant par conséquent des avantages du climat « du vent » beaucoup plus humide et propice à la culture de la canne à sucre, que le climat « sous le vent » qui règne dans l'Ouest de l'île.

FABRICATION

CHAUDIÈRES.

Les anciens générateurs Fives-Lille qui équipaient l'usine, viennent d'être remplacés par une batterie de 6 chaudières Babcock Wilcox chacune de 90 m^2 de surface de chauffe; timbrées à 12 kilos mais ne fonctionnant jamais à plus de 5/6 kgs. à cause des différents appareils calculés pour cette pression. La vapeur d'échappement n'étant employée qu'à l'alimentation des chaudières, après condensation, les appareils à évaporer et à cuire, même ceux à faisceaux tubulaires horizontaux, fonctionnent à la vapeur vive.

A l'exception des chaudières Fives-Lille que nous venons de mentionner, tout le matériel de l'usine a été rénové en 1925.

Sources d'Énergie.

La force motrice est fournie :

1) Aux défibreurs et aux trois premiers trains de moulins, par une machine à vapeur Corliss de 750/800 C.V.

2) Au quatrième train de moulins, par une machine à vapeur horizontale de 150 C.V. à tiroir.

Ces deux machines entraînent directement les moulins au moyen d'engrenages.

3) La force motrice nécessaire au reste de l'usine est fournie par une turbine hydraulique de 300 chevaux, fonctionnant sous 15 mètres de chute, avec une consommation d'eau moyenne de 20/25 litres-seconde. Elle entraîne un alternateur bobiné en 5.000 Volts, dont le courant est transformé en 220 Volts pour actionner les différents moteurs de l'usine, et pour l'éclairage. Cette turbine est alimentée par un canal d'amenée de 3 kilomètres, qui fournit également à l'usine toute l'eau nécessaire à sa marche.

Ravitaillement de l'usine en cannes.

L'approvisionnement de l'usine en cannes est loin d'être aussi facile et régulier que dans la majorité des pays de cultures sucrières, la configuration et l'orographie véritablement chaotiques de l'île Bourbon, le nombre restreint de routes et le petit chemin de fer vétuste qui dessert les deux tiers de la périphérie de l'île, à la vitesse commerciale de 15 kilomètres à l'heure, rendent les transports assez difficultueux. Les cannes rejoignent en effet l'usine par charrettes à bœufs ou à mulets, par rail, (mode de transport de plus en plus abandonné à cause des tarifs élevés) et principalement de nos jours, par tracteurs routiers et remorques.

Combustible.

Les cannes traitées par l'usine fournissent d'après les moyennes générales de la dernière campagne, 280 kilos de bagasse par tonne de canne traitée. Cette bagasse ne contient plus à la sortie du dernier moulin que 46 pour cent d'humidité, elle est employée directement à l'alimentation des foyers

de chaudières. Le combustible de complément étant fourni à raison de 5 kilos par tonnes de canne traitée par les innombrables « Filaos » (Casuarina equisetifolia) croissant à l'état spontané un peu partout dans l'île ou servant de brise-vent entre les différentes plantations de cannes.

La mise en marche de l'usine et les « reprises » après liquidations hebdomadaires ont également lieu au bois.

MOULINS

Moulins.

« Beaufonds » diffère cependant des autres sucreries réunionnaises sous le rapport des moulins. Elle est en effet équipée :

1) d'un train de défibreurs à cylindres chevronnés,

2) de quatre trains de moulins à exprimer le jus, soit quatorze cylindres en tout, entre lesquels passe la canne à sucre. La bagasse ainsi obtenue diffère de la bagasse ordinairement produite en sucrerie, ayant une apparence physique intermédiaire entre de la pulpe de bois et les cossettes d'une sucrerie de canne équipée avec un diffuseur. (Nag-Hamadi en Haute-Egypte par exemple). A noter en passant que cette bagasse pourrait fort bien être utilisée à la fabrication *d'aliments mélassés* pour la nourriture du bétail.

Fonctionnement des Moulins.

La canne est déchargée des camions, charrettes ou wagons qui l'ont amenée à l'aide de « derricks » à grappins, elle est répartie en couche aussi uniforme que possible sur l'élévateur, (« la chaîne » selon l'expression consacrée à la Réunion). Elle passe normalement entre les cylindres du défibreur et du premier train de moulins, mais arrivée au deuxième train, la canne broyée est arrosée avec les jus du quatrième train, pompés à cette fin, tandis qu'à son passage par les troisième et quatrième trains, deux rampes d'imbibition l'arrosent à raison de 260 litres d'eau, en moyenne, par tonne de canne traitée. Cette imbibition pouvant naturellement varier suivant la richesse révélée à l'analyse sur des échantillons prélevés avant l'entrée

de la canne au défibreur, et à la sortie de la bagasse du quatrième train de moulins. Sous ce dernier train se trouve placé un tamis à secoueurs destiné à recueillir la « fine bagasse » (ayant la texture de la sciure de bois) en suspens dans les jus.

ARRÊT MOMENTANÉ DES MOULINS.

L'alimentation en casse étant insuffisante pour maintenir l'usine en marche à plein rendement, les moulins ne travaillent en moyenne que 20 heures sur 24. (S'arrêtant de minuit à 4 heures du matin).

Lorsque pour des raisons telles que le nettoyage de l'usine, qui prend place hebdomadairement, l'arrêt des moulins peut atteindre plus de 6 heures, de la chaux est saupoudrée sur les cylindres pour empêcher les fermentations.

TRAITEMENT DES JUS

CHAULAGE.

Le chaulage a lieu à ciel ouvert dans trois grands bacs à agitateurs d'une contenance de 100 hectolitres chacun. La quantité de CO^3 CA employé à cette fin est de l'ordre de 0,9/1000 (Neuf cents grammes par tonne).

Ni la carbonisation ni la sulfitation (qui, elle commence à faire timidement son apparition dans deux ou trois usines de l'Ile) ne sont en usage à « Beaufonds ».

RÉCHAUFFEURS.

Avant d'être évaporés, les jus sont réchauffés à 100/150°C. puis décantés et envoyés sous pression à travers des filtres-presses du type courant, à cadres entoilés. Les boues de décantation sont également envoyées aux mêmes presses et les jus extraits rejoignent l'évaporation.

CHAUX.

La chaux provient de coraux recueillis devant St. Gilles; elle dose après calcination 38/45 pour cent de CO^3 CA.

EVAPORATION

QUADRUPLE EFFET.

Les jus filtrés passent par des caisses d'évaporation à quadruple effet, de 900 m^2 de surface d'évaporation. Ils sortent du dernier appareil à 32° Baumé.

Condenseurs.

Les condenseurs des appareils à évaporer et à cuire sont du type classique « à colonne ».

Vide.

Deux pompes à air indépendantes actionnées électriquement desservent l'une le quadruple effet, l'autre les appareils à cuire.

CUITE

Les sirops sortis à 32° Baumé de la dernière caisse d'évaporation, comme il est dit plus haut, sont ramenés à 25° Baumé par l'adjonction d'égouts riches avant d'entrer en cuite.

La salle des cuites se trouve équipée par :

1) Pour le 1er jet :
   2 appareils à serpentins.
   2 appareils à faisceaux tubulaires horizontaux.

2) Pour le 2ème jet :
   1 petit appareil à serpentin de 60 H/L.
   1 appareil à faisceaux tubulaires horizontal.

Température.

Les cuites sont coulées à la température de 60/70° C. Les rendements de masse-cuite sont de l'ordre de 14/15 litres pour cent au premier jet et de 3 litres de masse-cuite pour cent au deuxième jet.

Portes.

Tous les appareils à cuire possèdent des portes à fermeture hydraulique.

Malaxage et Réfrigération.

A notre avis, il n'est pas attaché assez d'importance à ce travail. La masse-cuite subit un simple malaxage dans des réfrigérants horizontaux à vis sans fin, et une dilution par adjonction d'eau et d'égouts riches. Les bacs ne comportent ni double enveloppe, ni circulation d'eau.

TURBINAGE

Transport de la masse-cuite.

La masse-cuite lorsqu'elle a été jugée suffisamment malaxée et refroidie est élevée du bac souterrain dans lequel l'ont conduit des goulottes à vis sans fin, par un élévateur à chaîne qui alimente les turbines.

Turbines.

Celles-ci sont des essoreuses à courroie, à entraînement par engrenages et freins par cône de friction. Au nombre de douze (dont quatre réservées au deuxième jet) une turbine sur quatre en marche, est généralement sous vapeur.

Égouts.

L'égout pauvre du premier jet est renvoyé en totalité aux cuites de deuxième jet, tandis que l'égout riche a trois destinations:

a) Mélangé pour partie aux sirops vierges, il sert à nourrir le grain du premier jet.

b) Mélangé à la masse-cuite coulée dans les réfrigérants, il sert à la diluer.

c) Le surplus non affecté aux destinations 'a' et 'b' est utilisé en cuite, au deuxième jet.

Rendements en sucre.

Les rendements au turbinage sont par hectolitre de masse-cuite :

1) Pour le premier jet :
   67 kgs. de moyenne.
2) Pour le deuxième jet :
   45 kgs. de moyenne.

Séchage.

Le sucre, une fois turbiné tombe sur une table à secoueurs, puis cascade sur les chicanes d'un séchoir à courant d'air ascendant.

Ensachage.

Il est ensuite logé sous jute indien à raison de 82 kgs. 500 gr. de sucre net par sac. (Ces derniers tarés en moyenne à 1 kg. 200).

Pesage.

Il est à regretter que des bascules automatiques ne soient pas utilisées à cette fin. Pas plus d'ailleurs que des couseuses mécaniques. La main-d'œuvre étant passablement onéreuse à la Réunion par rapport aux autres colonies.

Emmagasinage.

Une très petite quantité de sucre est seule stockée à l'usine, pour servir de monnaie d'échange totale ou partielle avec ceux des fournisseurs de cannes qui désirent recevoir leur dû en nature.

Le fait de ne pas garder de sucre dans les usines de la colonie, d'une campagne à l'autre, a d'ailleurs pour effet de faire passer le prix de vente du sucre au détail, à la Réunion, de deux francs le kilo pendant les mois d'Août à Janvier, à trois francs cinquante le kilo pendant le reste de l'année. Il semble assez curieux que les commerçants locaux ne cherchent pas à s'approvisionner en conséquence.

PRODUCTION DE MELASSE

La mélasse qui comprend les égouts pauvres et riches du deuxième jet, après son turbinage, est produite à raison de 31 kilos par tonne de canne traitée, soit étant donné sa densité de 1,4, environ 25 litres.

Elle est envoyée dans deux immenses citernes en vue d'être distillée par la suite, pour la fabrication du rhum.

PURETE ET TITRAGE

Il fut de mise pendant longtemps de dire de l'industrie sucrière de la Réunion, « qu'elle faisait du sucre parce qu'il lui était difficile de produire du rhum en procédant autrement ». On doit reconnaître en toute impartialité que le produit final, roux, grisâtre ou poussiéreux était aussi peu séduisant que possible, surtout lorsqu'on le comparait avec les sucres blancs de Maurice qui font encore prime sur le marché européen de Madagascar, et se vendent au détail de 5 francs 50 à 6 francs 50 le kilo dans les épiceries de Tananarive.

Des progrès sérieux ont été réalisés au cours de ces dernières années, et certaines sucreries réunionnaises, telles que Rivière Dumat entre autres, livrent actuellement à la consommation des cristallisés de premier jet presque comparables aux sucres égyptiens.

A « Beaufonds » toutefois et dans les deux autres sucreries du groupe, (« Vue Belle » et « Ravine Creuse ») le sucre produit étant destiné à être refondu par des raffineries à Marseille, on ne se préoccupe guère de son apparence ou de sa couleur. Il est d'ailleurs juste de remarquer, qu'en ce qui concerne la consommation locale, les habitants le préfèrent ainsi, sous le prétexte « qu'il sucre mieux lorsqu'il a le goût de cassonade » (!) (de gustibus et coloribus...!).

Les deux raisons principales pour lesquelles le sucre produit n'est pas aussi blanc qu'il pourrait l'être, sont imputables à notre avis :

1) A la mauvaise qualité de la chaux provenant, comme il a été dit plus haut, de la calcination de madrépores,

2) Au fait de mélanger en proportions assez élevées les égouts riches provenant du turbinage avec les sirops « vierges » employés à nourrir en cuite, les cristaux du premier jet.

Notons en passant, à titre de curiosité, que certaines usines font encore un sucre de troisième jet en cuisant « au filet » et en ne turbinant que l'année suivante, le produit de la cristallisation lente en bacs.

Voici ce que donne en moyenne l'analyse des sucres de « Beaufonds ».

Polarisation :

premier jet	99,0
deuxième jet	98,1

Titrage :

premier jet	97,5
deuxième jet	95,0

Le deuxième jet n'est jamais refondu, aucune raffinerie n'existant sur place.

Rendement moyen général.

Le rendement moyen de la campagne 1932 a été de 11 pour cent en sucres tous jets, contre 9 pour cent à Nossi-Bé et 11,9 pour cent à Maurice.

EXPEDITIONS

Les sacs de sucre, (ou « ballots » dans le jargon sucrier de la Réunion) sont immédiatement chargés sur camions et livrés en gare du chemin de fer. L'usine ne conservant, ainsi qu'il a été dit plus haut, qu'une faible provision de sucre pour régler les planteurs désirant se faire payer en nature, une fraction ou la totalité de leurs livraisons de cannes.

FRET

Le sucre voyage au frêt uniforme de 150 francs par tonne, quel que soit le port réunionnais (ou malgache) d'origine, et le port français de débarquement.

En cas de manutentions intermédiaires entre le port de départ et celui de débarquement figurant sur le passavant de Douane, (cas d'un sucre embarqué pour le Havre, par exemple, qui serait dérouté sur Marseille à la requête du chargeur) une taxe supplémentaire de 20 à 25 francs par tonne dite « Taxe d'Option » est prelévée par la compagnie de navigation.

CHARGEMENTS

Les paquebots des « Messageries Maritimes » embarquent parfois des chargements de sucre à destination de France, mais ce sont surtout les cargos de la Compagnie Havraise Péninsulaire, et de la Compagnie Norvégienne de Navigation escalant à la Réunion, qui effectuent la majorité des transports. Chaque bateau emportant en moyenne de 2.500 tonnes à 3.500 tonnes de sucre par voyage.

III. — LE RHUM BOURBON

Levures.

Nous avons vu que la mélasse était emmagasinée dans deux immenses citernes (rappelant de loin les cloches d'une usine à gaz) en attendant leur distillation. Cette dernière donnant des résultats imparfaits pendant la saison chaude est

différée jusqu'à la saison froide qui s'étend en moyenne par le 18ème degré de latitude dans l'hémisphère austral, du mois de Juin au mois d'Août.

Toutes les usines ont abandonné l'ancienne pratique qui consistait à attendre la fermentation naturelle. De nos jours elles « ensemencent » avec des levures acclimatées à la Réunion.

FERMENTATION.

Les mélasses sont d'abord chauffées pour les dénitrer, puis additionnées d'eau et de vinasse, la fermentation s'effectuant dans des cuves en tôles.

DISTILLATION.

Elles sont alors traitées dans des alambics de modèle courant puis rectifiées dans des appareils à colonne.

PRODUCTION.

L'usine de « Beaufonds » produit annuellement 350.000 litres d'alcool à 100 degrés.

EXPORTATION.

Une certaine quantité d'alcool contingenté est attribuée à chaque usine sur le contingentement total accordé à la colonie. L'exportation de cet alcool très peu taxé, réserve de très intéressants bénéfices.

CONSOMMATION LOCALE.

Le rhum est ramené à 62 degrés réels pour l'exportation et à 49 degrés pour la consommation.

Le rhum de l'année se vend 12 francs, 50 le litre, au détail, pris aux entrepôts gouvernementaux. La couleur « vieux rhum » n'est plus obtenue de nos jours par un séjour prolongé en fûts de chêne, mais par l'addition de caramel !

L'ALCOOL COMME CARBURANT.

Des études se poursuivraient localement en vue de l'utilisation d'une partie de la production Réunionnaise d'alcool pour la fabrication du « carburant national ».

Barriques.

Les fûts de 260 litres fabriqués mécaniquement par Arnaud et Fils de Bordeaux, arrivent démontés dans la proportion de 7 pour 1 afin de payer le moins de frais de transport possible. (Les douves de 7 fûts démontés remplissant le huitième).

Embarquement et frêt.

Les bateaux des compagnies déjà citées pour le transport du sucre embarquent généralement de 7 à 800 fûts par voyage. Depuis l'incendie en mer et la perte corps et biens de la « Ville d'Alger » en 1924, des mesures très sévères de protection contre l'incendie sont imposées aux transporteurs et vérifiées avant le départ par les capitaines de ports, (cales pouvant être isolées, toiles métalliques défendant l'entrée des manches à air, etc. etc.).

Frêt.

Le frêt pour tous les ports français est de 180 francs les 200 litres. Ce mode de calculer le frêt date du temps où les barriques étaient de plus forte capacité, et où trois d'entre elles suffisaient à atteindre 9 hectolitres.

R. H. LUCKY

Ingénieur Technique d'Agriculture,
Directeur de la Compagnie Foncière & Minière
de Madagascar.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

L'Egypte Agricole et la Dette

MOUILLARD (L. P.). — « L'Egypte Agricole et la Dette », Le Caire, 1879, 14 pg.

> Le moment nous semble particulièrement opportun pour tirer de l'oubli une opinion autorisée sur la crise de 1879.
>
> N.D.L.R.

L. P. Mouillard, qui a laissé un nom comme précurseur de l'aviation par ses études sur le vol des oiseaux, a écrit en 1879 une petite brochure d'une quinzaine de pages dans laquelle il prend à tâche de démontrer que les sommes prêtées à l'Egypte (qui s'élevaient à cette époque à près de 3 milliards de francs-or) dépassaient de beaucoup ce qui aurait du être raisonnablement avancé et constituaient pour le sol égyptien — sur lequel devait dans ce pays exclusivement agricole retomber en dernier ressort le paiement des intérêts — une charge écrasante pour l'époque. Le budget et les arrérages de la dette nécessitaient en effet, d'après l'auteur, un impôt moyen par feddan de 180 P.Eg. en admettant que la superficie cultivable fût de 5.000.000 de feddans.

La brochure débute par quelques considérations qui sont de tous les temps sur l'illusion de la prospérité indéfinie, le mythe des inépuisables ressources de l'Egypte, le danger des crédits trop facilement accordés et dépensés plus facilement encore — « trop de gens, dit à peu près Mouillard, ont pris pour réalités ce qui n'était qu'exagérations sur la fertilité du limon du Nil, la facilité des récoltes, alors qu'en Egypte comme partout ailleurs rien ne vient sans peine. »

Vient ensuite un long et assez inutile commentaire sur les erreurs qu'a provoquées chez les Occidentaux la longueur de la vallée du Nil, longueur tout à fait disproportionnée à la largeur. Les Occidentaux auraient été ainsi amenés à considérer comme un grand pays, une contrée dont la superficie est celle d'un carré de 141 km. de côté.

Par contre, les renseignements concernant la situation agricole en 1879 présentent un grand intérêt. L'auteur nous apprend qu'alors, les bonnes terres valaient de 20 à 35 L.Eg. et fixe peut-être un peu arbitrairement la valeur moyenne du feddan à 20 L.Eg. soit environ 1.250 francs-or l'hectare; chiffre très inférieur, dit l'auteur, à la valeur ordinaire (en France) des terres de moyenne qualité qui se paient ...3.000 francs l'hectare. Ce prix de 3.000 francs est d'ailleurs très exagéré, la valeur moyenne de la terre en France ne devait pas, à cette époque, dépasser 1.600 francs à 1.800 francs l'hectare.

Mouillard admettant que la superficie cultivable de l'Egypte atteint 5.000.000 de feddans, la valeur totale des terres d'Egypte à 20 L.Eg. le feddan ressortissait à 100 millions de livres égyptiennes ou 2 milliards 525 millions de francs-or, soit une valeur inférieure au montant de la Dette.

Il prétend aussi que le rendement du sol n'est pas tellement élevé qu'on le pense; la théorie de 2 et 3 culture se succèdant dans l'année est, d'après lui, une erreur, la canne à sucre et le coton occupent le sol toute l'année et après le blé, il n'était alors possible de pratiquer que des cultures dérobées.

Puis vient un tableau, extrait d'un « Essai de statistique générale de l'Egypte » signé Amici, directeur du Bureau Central de Statistique, indiquant le rendement moyen (en argent) des principales cultures, il s'agit évidemment du rendement brut.

Nous avons ainsi les chiffres suivants :

Bersim : rendement brut en argent,	P.Eg.	419
Blé	»	291
Fèves	»	216
Orge	»	127
Maïs	»	201
Riz	»	746
Coton	»	711
Canne	»	1157

1) BERSIM : Comparé aux autres chiffres du tableau, le chiffre de P.Eg. 419 nous paraît actuellement élevé.

2) BLE : Vers 1879, le prix de l'ardeb de blé était d'environ P.Eg. 40. Le rendement brut indiqué ci-dessus de 291 P.Eg. implique donc un rendement ou produit au feddan de 7 1/4 ardebs en moyenne.

Cette quantité est encore couramment obtenue dans les terres « malak » et les bonnes terres de blé de Haute-Egypte. Mais pour l'ensemble du pays la moyenne n'est aujourd'hui que de cinq ardebs par feddan.

3) COTON : Le prix du cantar de coton était vers 1880 de 13 tallaris, soit P.Eg. 260. Le rendement brut en argent ci-dessus est de P.Eg. 711 correspondant à une récolte de 21 c. 73. Le rendement moyen actuel est de 4 cantars et demi (chiffre de la période de 1925 à 1929 inclus)

Ce chiffre de 2 c. 73 nous parait très bas même en admettant que le coton ait été cultivé en grande partie dans des terres à faible rendement.

Le chiffre de L.Eg. 20 étant admis comme valeur vénale moyenne du feddan, si l'on adopte un taux de capitalisation de cinq pour cent, le revenu net ressort à L.Eg. 1 par feddan.

Or le taux de capitalisation de cinq pour cent est plutôt élevé pour l'époque. D'autre part, d'après les chiffres mêmes de rendements bruts portés ci-dessus, il est certain que l'on devait pouvoir obtenir un revenu net au feddan supérieur à L.Eg. 1.

En 1879, le revenu net des terres d'Egypte semble avoir été capitalisé à un taux élevé. Phénomène contraire à celui qui s'est produit il y a quelques années, où l'on a capitalisé trop bas, en escomptant des plus values qui ne se sont pas produites.

Donc en 1879, Mouillard nous paraît sous-évaluer le rendement des terres égyptiennes, d'autre part les progrès techniques (que l'auteur ne fait qu'entrevoir) ont après 1885 amélioré considérablement la situation agricole. Les charges fiscales furent réduites par la diminution du taux d'intérêt de la dette et ces charges « qui en se perpétuant finiraient par produire le dépeuplement ou la révolution » devinrent très aisément supportables.

Le travail de Mouillard nous apprend qu'il n'est pas de problème vraiment nouveaux : les exagérations et les illusions des époques de prospérité, d'argent facile, se paient dans les époques de crise mais celles-ci ne sont pas non plus éternelles. D'autre part, l'exceptionnelle fertilité du sol de l'Egypte permet là peut-être plus qu'ailleurs de bénéficier des progrès de la technique. Ainsi à la fin du siècle dernier une appréciation plus raisonnable de la situation et des améliorations techniques permit au pays de sortir aisément d'une période difficile.

A. L.

L'exportation des oranges palestiniennes

ALLALOUF (Nathan). — « Le trafic des oranges dans les ports palestiniens ». (Journal du Commerce et de la Marine, No. 6767 du 1er Février 1933.)

Certaines données contenues dans la courte, mais fort intéressante note de M. Allalouf, méritent d'être reproduites.

Elle débute en signalant l'activité extraodinaire de ce trafic qui peut se comparer à celui du charbon à Cardiff, du bois à Galatz, du coton et des oignons à Alexandrie (1).

Six à huit bateaux sont chargés journellement à Jaffa et à Caiffa (2); l'encombrement est souvent tel à Jaffa que les marchandises adressées à ce port doivent suivre sur Caiffa pour y être débarquées, les entrepôts nouvellement construits y étant plus vastes et l'accès plus facile.

Trois millions de caisses d'oranges ont été expédiées de Palestine au cours de la dernière saison; quatre millions seront chargés durant la présente campagne; on évalue à six millions de caisses les exportations pour 1933-1934; dans un temps assez rapproché, on espère atteindre six millions.

Pour la campagne en cours, 2.219.944 caisses ont été exportées jusqu'au 22 Janvier 1933, ce qui représente une augmentation de 483.932 caisses sur le chiffre de l'an dernier à pareille époque. La majeure partie de ces fruits est à destination de l'Angleterre, viennent ensuite par ordre d'importance décroissante, les pays scandinaves, puis le continent.

---

(1) Quelques chiffres sont nécessaires pour donner une idée du commerce extérieur de la Palestine.

La balance commerciale fortement déficitaire (Imp. 6.988.687 L.P. — Exp, 1.897.749 L.P. = déf. 5.090.738 L.P. en 1930) est en voie d'amélioration sensible (Imp. 5.942.025 — Exp. 1.798.528 = déf. 4.143.497 en 1931) malgré une forte baisse dans le cours des produits agricoles exportés.

Certains fruits frais emballés présentent une progression remarquable :

	1930		1931	
Variétés	Quantités	Valeurs L.P.	Quantités	Valeurs L.P.
Raisins frais	525.315 kilos	3.829	888.608 kilos	6.505
Grape-fruits	29.313 caisses	10.291	80.507 caisses	40.250
Limons	5.383 »	1.435	6.871 »	2.064
Oranges	2.857.041 »	857.223	2.616.451 »	886.356

La récolte d'oranges 1931 avait été particulièrement mauvaise par suite de conditions climatériques défavorables.

2) dont l'othographe officielle est maintenant « Haifa ».

Les exportateurs israélites et anglais confient de préférence leurs envois aux compagnies de navigation anglaises dont le frêt est de L.St. 0-1-9 par caisse, avec une ristourne de 2 d. en faveur de ceux qui leur donnent l'exclusivité par contrat. Les exportateurs indigènes ont recours à des compagnies scandinaves dont le frêt n'est que de L.St. 0-1-4 à L.St. 0-1-2 pendant les mois de Novembre, Décembre et Janvier, période durant laquelle le chargement complet est toujours rapidement assuré. A partir de Février, le débit n'étant plus suffisant pour leur permettre d'affrêter des bateaux entiers par leurs propres moyens, ils sont forcés de payer le plein tarif, soit L.St. 0-1-9 aux bateaux anglais.

Les navires de la « Lauritzen Linie » sont spécialement aménagés pour le transport des fruits et possèdent des cales ventilées électriquement.

Certains progrès restent à faire dans le transport des vergers aux centres d'emballage et de là aux ports d'embarquement. De vastes installations munies des perfectionnements les plus modernes sont prévues dans le nouveau port de Caiffa, actuellement en voie d'achèvement. Les chemins de fer palestiniens y amèneront les oranges à un prix modique et uniforme quel que soit l'éloignement de la gare de chargement.

La dissémination des germes pathogènes par les légumes verts

Le Dr. Mihaéloff est l'auteur d'une étude intitulée « Rôle des verdures dans la dissémination des germes pathogènes végétaux et animaux » dans laquelle il rapporte les recherches qu'il a faites en Egypte sur ce sujet.

Il rappelle que, dès avant leur récolte, les légumes verts sont infectés par d'innombrables germes pathogènes provenant du sol, de l'eau d'irrigation, des poussières. Lors des manipulations subséquentes, ils ne sont pas moins exposés à devenir le support d'éléments virulents; le lavage avec des eaux polluées, les mouches, les poussières, les projections de salive, la saleté des emballages, les manipulations par des individus malpropres ou malsains, sont autant de causes de contamination aussi bien dans les marchés officiels que chez les revendeurs de toutes sortes.

Ses recherches, échelonnées sur le cycle complet des douze mois de l'année, ont porté sur deux cents échantillons dont 175 (87,5 pour cent) ont été trouvés infectés soit par des microbes virulents, soit par des embryons de parasites intestinaux ou par les deux à la fois. Elles ont montré que la contamination est plus prononcée durant la saison chaude.

En ce qui concerne les parasites intestinaux, il a relevé 31 pour cent d'embryons d'ascaris, 36 pour cent d'ankylosostomes et 10 pour cent d'amibes dysentériques. L'auteur fait remarquer fort judicieusement que l'emploi des farines basses dans l'alimentation des classes pauvres, est particulièrement nuisible. La cellulose peu digestible qu'elles contiennent, donne lieu à des fermentations acides, favorables au développement des vers intestinaux.

Pour les microbes, des cultures de laboratoire ont révélé l'existence du bacterium coli sur 34 pour cent des échantillons, et onze fois sur cent du redoutable bacile typhique. La bacille dysentérique n'a été trouvé qu'une fois, ainsi que le vibrion du choléra. Au sujet de ce dernier, qu'il a nettement identifié, le Dr. Mihaéloff a employé deux nouveaux procédés de différentiation permettant de le distinguer avec certitude du bacille butyrique avec lequel il présente certaines analogies. Ces procédés reposent sur la manière différente dont ces organismes attaquent les matières organiques. En premier lieu, le vibrion cholérique ne digère pas les pectines d'origine végétale; d'autre part, il donne des sous-produits relativement faciles à déceler et qui diffèrent de ceux provenant des bacilles butyriques.

Certes une notable proportion de ces contaminations pourrait être évitée par une meilleure prophylaxie des parasites, des malades, des convalescents et des porteurs de germes (infectés par un microbe virulent qu'ils disséminent partout, sans présenter eux-mêmes de symptômes maladifs). Mais, dans l'état actuel des conditions sociales, il est presque impossible d'espérer parvenir à leur élimination totale. L'effort des hygiénistes doit donc porter de préférence sur la recherche des procédés permettant une désinfection efficace des légumes verts qui, particulièrement sous le climat chaud de l'Egypte, sont indispensables à une bonne alimentation humaine.

Cette désinfection qui tout en étant active, doit laisser aux légumes frais leur aspect, leur composition (vitamines) et leur goût, constitue un problème particulièrement ardu. Le Dr. Mihaéloff a déjà obtenu dans cette voie des résultats appréciables qu'il se propose de suivre et de développer.

CHRONIQUE AGRICOLE LOCALE

LE NIL EN FEVRIER 1933.

A Juba, le Bahr el Gabel n'a baissé que de 10 centimètres, il cotait 13 m. 70 à la fin du mois, ce qui est un niveau excellent pour la saison.

A Nasser, le Sobat a terminé sa décrue et ne dépasse plus l'étiage moyen que de quelques centimètres.

A Malakal, le Nil Blanc, influencé par la baisse du Sobat, a continué à décroître; à la fin du mois il était descendu à 10 m. 65, niveau encore supérieur de 35 centimètres à la moyenne.

A Roseires, le Nil Bleu a baissé d'une quinzaine de centimètres seulement durant le mois de Février et termine en améliorant son excédent sur la normale.

Les prélèvements sur le réservoir de Sennar ont très légèrement excédé la moyenne.

A Khartoum, même descente légère du Nil Bleu qui est encore 50 centimètres au dessus de la normale.

Le résultat de ces conditions favorables se reflète dans les cotes du Nil principal à Atbara et à Wadi Halfa qui, bien qu'en légère baisse absolue, ont conservé et même amélioré (à Wadi Halfa) leur avance relative sur les moyennes.

Il était naturel d'en profiter pour garder intacte la réserve d'Assouan, elle a été fort heureusement maintenu au plus haut, les recettes ayant égalé les dépenses.

A el Leissi, sauf quelques fluctuations momentanées et de peu d'importance, le niveau est resté voisin de 18 mètres.

La situation est, de tous points, excellente.

ETAT DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 1933.

(Résumé du rapport du Ministère des Travaux Publics)

Les grands puis les petits canaux ont été ouverts graduellement à la fin du chômage hivernal; une cote suffisante pour l'arrosage a été donnée partout sans aucune difficulté. Les demandes d'eau ont

été beaucoup plus fortes que d'habitude, les pluies ayant été peu abondantes tout cet hiver.

Les rotations de printemps ont commencé le 10 Février en Basse-Egypte et le 15 Février en Moyenne-Egypte.

Partout l'état du drainage a été satisfaisant.

LE RESERVOIR DE GABEL EL AWLIA.

Au point de vue économique, la mise en œuvre du réservoir de Gabel el Awlia a soulevé ces temps derniers certaines objections émanant de personnalités qui, par leurs fonctions, partagent le lourd souci de l'équilibre du budget égyptien.

On a fait valoir que l'Egypte va obtenir l'an prochain une forte augmentation de sa fourniture d'eau par suite de la surélévation du barrage d'Assouan. Le délai prévu pour la construction du réservoir de Gabel el Awlia étant de quatre ans environ, un nouveau et sensible supplément serait disponible dès 1937, avant que celui fourni par Assouan ait pu être utilisé dans son intégralité. A quoi, il a été répondu que l'Egypte manquait d'eau pendant l'été et que, si abondantes soient-elles, toutes les nouvelles quantités procurées par ces travaux lui étaient indispensables et seraient facilement absorbées. De plus il s'agit en l'espèce d'une décision formelle du parlement que les services n'ont qu'à appliquer sans discussion.

Ces arguments semblent de part et d'autre négliger certains faits qu'il est utile de remettre en mémoire. Il est hors de doute que la situation budgétaire actuelle impose quelques ménagements. Mais à y regarder de près, il s'agit plutôt d'une question de trésorerie; on ne peut oublier en effet que ces travaux sont appelés à augmenter sensiblement les ressources budgétaires. Loin d'être onéreux, ils doivent devenir la source de recettes importantes par la perception du supplément d'impôt foncier qui va frapper les terres en ayant bénéficié et l'augmentation de la valeur locative de certaines parties du Domaine de l'Etat (1).

Le Gouvernement effectue donc ainsi un placement des plus fructueux dont le revenu a été évalué à un million de L.Eg. par an, sans compter les bénéfices indirects, mais également considérables, que lui procurera l'accroissement général de l'activité économique

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No. 200, Avril 1929, pg, 32 à 34.

du pays. Une solution semble donc pouvoir se trouver facilement afin de donner à la trésorerie l'élasticité nécessaire au financement des entreprises d'irrigation.

Un autre point, non moins important, réside dans le fait que le réservoir d'Assouan une fois surélevé ne pourra donner son plein rendement que si un aménagement parallèle a été effectué sur le Nil Blanc. Dans l'état actuel, il serait impossible de remplir complètement Assouan chaque année, ainsi que l'ont fait ressortir les rapports et débats ayant entraîné la décision de construire un barrage à Gabel el Awlia.

Enfin il est hors de doute que l'Egypte a besoin de toute l'eau que l'on pourra emmagasiner à Assouan et à Gabel el Awlia puisque sa quantité sera encore loin de suffire à la totalité de ses besoins. Malgré cela, dans la pratique il lui faudra tout de même un certain temps pour « digérer » chaque nouvel apport. Les barrages, les canaux, les drains, les multiples travaux d'art, n'ont pas tous la solidité et la capacité suffisantes pour faire face à leur nouveau rôle. La mise au point de l'outillage hydraulique du pays requiert d'après le projet officiel lui-même des travaux dont le total égale en importance la surélévation du barrage d'Assouan, or sur bien des points leurs plans et devis définitifs ne sont pas encore terminés. Bref la surélévation ne nous procurera pas plus d'eau que nous n'en saurions utiliser, un jour à venir, mais, d'autre part, si nous parvenions à remplir le réservoir jusqu'à la cote 122 mètres dès l'hiver 1933-1934, il est probable que l'eau ainsi obtenue ne pourrait être complètement utilisée sans danger au cours de l'été 1934.

Enfin, il ne faut pas non plus perdre de vue que la décision de construire un réservoir à Gabel el Awlia a été avant tout « de principe » et qu'elle a laissé volontairement de côté certains détails techniques ainsi que les modalités d'exécution, entendant par là réserver dans la mise en œuvre une latitude dont il a d'ailleurs été déjà fait usage.

Dans son communiqué du 9 Mars, le Gouvernement a démenti la nouvelle publiée par un journal de langue arabe, d'après laquelle S.Exc. le Ministre des Travaux Publics lui-même aurait été également d'avis de surseoir à la construction du réservoir de Gabel el Awlia. Ce communiqué confirmait que l'ouverture des plis cachetés contenant les offres des entrepreneurs aurait lieu le 10 Mars 1933 comme convenu.

Les sociétés admises à concourir étaient au nombre de sept (la première anglo-égyptienne, et les six autres anglaises).

Sir Ewans John, Bart. and Ahmed Abboud Pacha	(anglo-égyptienne)
Sir John Jackson Ltd.	(anglaise)
Dorman, Long and Co., Ltd	»
J. W. Gibson, Esq.	»
Balfour, Beatty and Co., Ltd.	»
Pauling and Co., Ltd.	»
Walter Scott and Middleton Ltd.	»

Une commission spéciale a été chargée de l'ouverture des plis, elle était formée de S.Exc. Mohamed Chafik Pacha, Ministre des Travaux Publics, président, Hussein Sirry Bey, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux Publics, M. Van Lee, ingénieur conseil du Ministère des Travaux Publics, Abdel Kaoui Ahmed Bey, ingénieur résident au réservoir de Gabel el Awlia, M. Butcher, directeur des travaux du Haut-Nil, Mohamed Riad Bey, conseiller royal, Hakim Salib Bey, Secrétaire financier du Ministère des Travaux Publics, Farid Mahfouz Bey, directeur de la comptabilité au Ministère des Travaux Publics.

Trois Sociétés s'étant retirés, les résultats suivants ont été publiés :

Maison	Ciment anglais	Ciment égyptien	Durée en mois
Pauling and Co., Ltd. (1)	2.074.581	2.085.193	48
J. W. Gibson, Esq. (2)	2.078.086	2.089.116	50
Sir Evans Jones, Bart. & Abboud Pacha (3)	2.328.435	2.348.535	48
Balfour, Beatty and Co., Ltd. (4)	2.514.805	2.499.194	48

Seule la Société Evans Jones, Bart. and Abboud Pacha a accepté explicitement de décompter la Livre Sterling au taux fixe de L.Eg. 0,975. Les autres offres sont rédigées en Livres Sterling.

Les soumissions ont été transmises à une commission qui présentera un rapport sur les avantages de chacune d'entre elles.

---

(1) Références aux Indes, en Afrique du Sud, etc.

(2) Ex-Agent de Pearson and Sons Ltd. qui ont construit le barrage de Sennar.

(3) en association avec Topham Jones and Railton qui exécutent la seconde surélévation d'Assouan.

(4) Références en Ecosse et en Amérique du Sud.

TOUJOURS LE LAC TSANA (1).

Après une attente imprévue et dont il a été donné des explications différentes, la conférence du lac Tsana est parvenue à tenir quelques séances à Addis Abeba. Le délégué du Gouvernement égyptien est sur le chemin du retour; il s'est naturellement abstenu de tout communiqué, se réservant de présenter son rapport au Ministère dès son arrivée au Caire.

Il y a donc lieu de n'accepter qu'avec la plus extrême réserve tous les bruits plus ou moins tendancieux qui ont été mis en circulation quant au résultat de cette conférence. Le nombre des pays représentés semble avoir été plus restreint qu'on ne l'avait annoncé au début.

Tout au plus pourrait-on retenir l'impression se dégageant d'un télégramme publié par le « Times ». Il en ressort que le projet présenté par la « White Corporation » n'est pas encore au point. Des études complémentaires sont nécessaires, tant en ce qui concerne le tracé des deux routes (celle d'Addis Abeba au lac et celle du lac à la frontière soudanaise), que le réservoir lui même (dragage, ou surélévation du niveau, ou les deux combinés), que l'aménagement d'un port sur le lac et l'expropriation des riverains.

Sans nul doute l'entreprise américaine se chargerait volontiers de préparer les plans et devis détaillés avec l'espérance d'obtenir plus tard l'entreprise des travaux. D'autre part, il ne semble pas que les grands feudataires qui commandent dans ces régions, fassent montre d'un empressement unanime envers des projets sujets à transformer profondément leurs fiefs et le régime suivant lequel ils sont organisés.

LES POMPES DE FARESKOUR.

La station des pompes de drainage de Fareskour a commencé à fonctionner dans les premiers jours de Mars 1933.

Elle est située à 7 kilomètres au Sud-Ouest de Damiette, sur la rive Est de la branche du Nil dite « de Damiette », à côté du village d'El Enanieh district de Fareskour (Dakahlieh).

---

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No 238, Janvier 1933 « Le Congrès du lac Tsana », pg. 24 et les précédents articles indiqués en note.

C'est la plus petite des stations de drainage projetées dans le Nord du Delta. Elle est composée de trois pompes pouvant débiter chacune 2,5 mètres cubes par seconde. La hauteur d'aspiration est de 2 m. 10 et celle du refoulement de 0 m. 25. L'eau pompée est envoyée dans le lac Menzaleh.

Cette station est actionnée par le courant électrique à 11.000 volts provenant de la centrale d'El Serrou qui desservira en outre les autres pompes de drainage de cette région (les deux autres centrales de Belcas et d'el Atf devant actionner les autres groupes d'installations).

La superficie qui sera assainie par la station de Fareskour est d'environ 10.000 feddans, dont 8.600 cultivés et 1.400 incultes.

ETAT ET PERSPECTIVES DES CULTURES EN FEVRIER 1933.

(Résumé du rapport du Ministère de l'Agriculture).

Coton. — Les semailles ont commencé dans la deuxième semaine de Février avec une certaine avance sur l'année dernière (qui comportait quinze jours de retard). Les surfaces plantées sont encore restreintes, mais augmenteront rapidement car 65 pour cent en Haute-Egypte et 50 pour cent en Basse-Egypte des terres devant être mises en coton sont déjà préparées, ainsi que dans le Nord du Delta celles sortant d'une jachère après riz.

Blé. — Climat favorable, les pluies sont tombées après l'irrigation.

On signale quelques taches éparses de chlorose dans les provinces de Menoufieh, Dakahlieh, Béni-Souef et de nielle dans celles du Fayoum, de Minieh et Guirgueh; pas de dégâts appréciables.

La croissance qui avait été arrêtée par la sécheresse, a repris après l'irrigation, mais elle est en retard sur l'an dernier. La formation des épis a commencé dans les cultures précoces.

Orge. — Quelques attaques de nielle en Gharbieh, Menoufieh et Guirgueh. Grâce à l'irrigation, la croissance a pu rattraper le retard dû à la sécheresse de cet hiver. La maturité approche dans la province de Guirgueh.

Féveroles. — Conditions climatériques propices. L'orobanche n'est pas plus abondante qu'à l'ordinaire. L'aphis a fait son apparition par places dans les provinces de Gharbieh, Dakahlieh, Charkieh, Fayoum et Guirgueh. La moisson commencera le mois prochain en Haute-Egypte, la formation du grain et des gousses se poursuit partout, la floraison s'achève dans les cultures tardives.

Fenugrec (helba). — Quelque peu d'aphis dans les provinces du Fayoum et de Guirgueh, mais pas de dégâts appréciables.

La moisson des cultures non irriguées (baali) a commencé par endroits dans les provinces de Kéneh et d'Assouan. Récolte normale.

Oignons. — L'arrachage des bulbes a commencé dans la province de Guirgueh depuis la troisième semaine du mois. La récolte « baali » est en pleine maturité dans tout le reste de la Haute-Egypte.

L'irrigation et le sarclage se poursuivent dans les cultures tardives arrosées. On procède au repiquage dans les cultures d'été (séfi).

Lentilles. — La moisson est commencée dans la région d'Assouan. Les cultures précoces sont en voie de maturité. Aspect normal.

Trèfle d'Alexandrie (bersim). — Bonne reprise après l'irrigation. En Basse-Egypte la troisième coupe est commencée dans les cultures précoces. Les grands propriétaires ont commencé la préparation du foin (driss).

Canne à sucre. — La coupe se poursuit pour l'approvisionnement des usines. Rendement légèrement supérieur à la moyenne. La préparation des terres pour la nouvelle canne est terminée. La plantation est commencée depuis la mi-Février. L'épandage d'engrais, l'irrigation et les binages des cannes de repousse se poursuivent.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LE COTON.

Une circulaire particulière (1) note la tendance à cultiver cette année la totalité des superficies autorisées par la loi, soit cinquante pour cent des terres arables (avec un maximum de quarante pour cent en Sakellaridis dans la zone réservée, la différence de dix pour cent pouvant être plantée en d'autres variétés).

La rareté des pluies hivernales a permis de préparer les terres de bonne heure, les semailles sont avancées en Basse-Egypte et à peu près terminées en Haute-Egypte. La qualité des semences contrôlées par le Gouvernement est pleinement satisfaisante.

Le Sakellaridis semble être planté avec beaucoup d'intensité dans toute la zone réservée. Viennent ensuite le Zagora et le Maarad. Il y aura probablement moins de Pilion et sûrement moins de Nahda. L'Achmouni tient toujours la tête en Haute-Egypte.

Parmi les variétés de création récente, le Guizeh 7 et le Sakha gagnent du terrain, tandis que le Guizeh 3 en perd.

(1) de MM. Cicurel et Barda d'Alexandrie.

STATISTIQUE DU COTON EGRENE JUSQU'A FIN FEVRIER.

Les quantités égrenées jusqu'à fin Février sont les suivantes (en cantars de 44 kilos, 928).

Variétés	1933	1932	1931
Sakellaridis	1.015.563	1.043.311	1.455.535
Autres au dessus de 1"3/8	458.751	419.348	
Variétés de 1"3/8 à 1"1/4	309.460	244.278	4.347.434
Variétés de 1"1/4 à 1"1/8	2.414.916	3.618.985	
Scarto	97.189	141.825	140.825
Totaux	4.295.879	5.467.747	5.943.794
Pourcentage du scarto	2,26	2,58	2,37

Le mouvement de l'égrenage s'est considérablement ralenti 372,025 cantars en Février 1933 contre 527.865 en Janvier) et il est probable que les stocks de coton restant non égrenés sont relativement peu importants; il a été parlé de 200.000 cantars, mais ce chiffre est peut-être quelque peu inférieur à la réalité.

La seconde estimation cotonnière officielle était de 4.197.471 (1) cantars nets (scarto non compris), alors que la quantité égrenée jusqu'à fin Février 1933 est de 4.198.690 cantars nets. Il semble donc que les estimations officieuses qui oscillent autour de 4.500.000 cantars nets étaient plus exactes que celle du Ministère .

Autre fait à signaler, le pourcentage du scarto s'est abaissé (2,26 en Février contre 2,27 en Janvier 1933), ce qui est inhabituel à pareille époque.

LES SEMENCES DE COTON POUR 1933.

Les graines de coton doivent subir une inspection avant d'être déclarées propres à l'ensemencement. Les quantités de « tagawi », ainsi présentées à l'approbation, fournissent parfois d'utiles indications sur l'étendue des plantations qui se préparent. C'est ainsi que cette année les quantités acceptées comme semence jusqu'au 31 Janvier 1933 sont en notable progression par rapport à la même époque de l'an dernier (821.000 ardebs au 31-1-1933 contre 717.000 ardebs au 31-1-1932). Par contre une sensible diminution se manifeste sur les variétés diverses (Pilion 10.000 ardebs, Fouadi 22.000 ardebs, Guizeh 48.000 ardebs, Casulli 72.000 ardebs, Maarad 50.000 ardebs). Le Zagora/Achmouni reste la variété de beaucoup la plus demandée.

---

(1) et non de 362.851 cantars comme une erreur typographique évidente nous le faisait dire pg. 89 du No. 239 de Février 1933.

UNE NOUVELLE VARIETE DE PIMA.

La presse américaine a fait mention de la découverte d'une nouvelle variété de Pima dont les fibres atteindraient 1"1/2 de long et qui a été présentée comme pouvant concurrencer victorieusement le Sakellaridis. Malgré la fréquence du lancement de nombreuses variétés américaines et les qualités qui leur sont en pareil cas prêtées par les inventeurs, cette nouvelle a retenu l'attention de la Légation d'Egypte à Washington.

Il semble que ce coton, issu d'une sélection de notre ancien Mit-Afifi, présente en effet une plus grande longueur que le Sakellaridis. Mais il est si frêle que sa solidité est insuffisante pour lui permettre de remplacer le Sakellaridis égyptien.

Le Ministère de l'Agriculture s'est néanmoins procuré une certaine quantité de ces graines pour se livrer à des essais qui permettront de juger définitivement cette variété.

EXTRAIT DES BULLETINS METEOROLOGIQUES DU DEPARTEMENT PHYSIQUE.

(4ème semaine de Janvier et trois premières semaines de Février 1933.)

La moyenne journalière des températures a été constamment supérieure à la normale. La différence a été sensible pendant les deux premières semaines de Février (+0°,8), assez forte pendant la quatrième semaine de Janvier (+1°,0) et très forte pendant la troisième semaine de Février (+2°,2).

A part une humidité prononcée (+10) survenue en Moyenne-Egypte durant la deuxième semaine de Février, les moyennes de l'humidité journalière ont été égales ou inférieures à la normale. L'assèchement de l'air a été particulièrement sensible en Moyenne et Basse-Egypte durant la troisième semaine de Février, en concordance avec l'élévation de la température.

Au Caire, il a plu assez fort le 5 Février et plus légèrement le 6. Des averses nocturnes sont tombées les 11 et 12 Février. D'une façon générale, les précipitations ont été juqu'à présent bien moindres que celles de l'an dernier.

UNE EXPOSITION DE BUFFLESSES A DAMANHOUR.

Sous le patronage de S.Exc. le Ministre de l'Agriculture, un concours de bufflesses laitières a été organisé à Damanhour par S.Exc. Abdel Salam Pacha el Ghazli, gouverneur de la province de Béhéra. Cette exposition a eu le plus grand succès et le premier prix a été remporté par les bufflesses présentées par S.Exc. Habachi Pacha qui est renommé pour la bonne exploitation de ses domaines.

IIIme SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE ET Ier SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION (du 16 Février au 5 Mars 1933).

Organisés par le Royal Automobile Club d'Egypte, les Salons Internationaux de l'Automobile, de l'Alimentation et de la Radio qui se tenaient à Ghézireh sur les terrains de la Société Royale d'Agriculture ont été inaugurés le 16 Février 1933 par S.M. le Roi Fouad I.

Les constructeurs d'automobiles semblent avoir réalisé dans leurs modèles récents un maximum d'élégance et de confort même pour les voitures les plus modestes; l'agriculteur doit rechercher une automobile dont la simplicité et la robustesse soient les caratères principaux; destinée à rouler sur des digues aussi bien que sur des routes, cette voiture ne doit pas être lourde, elle doit être suffisamment vaste sans être trop longue et présenter une voie réduite et une certaine élévation.

Dans ces conditions, il est assez difficile de trouver, parmi les modèles présentés, la voiture convenant parfaitement à la campagne égyptienne. Voici, à titre d'exemple, quelques uns des types présents qui semblent pouvoir s'adapter aux besoins de la clientèle rurale :

	Cylindres	Places	Prix L.Eg.	Consommation Kilomètres aux 4 gallons	Empattement	Voie	C. V.
Chevrolet Torp.	6	4	260	140	2,66		26
Fiat 508 Torp.	4	4	168	245	2,25	1,20	6
Renault Monaquatre Cond. int.	4	4	188	220	2,65	1,30	8
Singer Cond. int.	4	4	190	220	2,34	1,14	9

Aucun camion léger n'était exposé. Le Camion Ford, 8 cylindres en V semble trop lourd et trop long pour les routes agricoles.

Deux tracteurs étaient présentés : le « Fordson », tracteur agricole (30 C.V., poids vide 1360 kilogrammes, consommation 3/4 de bidon au feddan, 5 feddans par jour, prix L.E. 189) et un tracteur industriel « Deering » équipé de roues Ballon.

Le Salon de l'Alimentation groupait quelques stands intéressants parmi lesquels nous citerons ceux du Ministère de l'Agriculture (Section de la Protection des Plantes et Section Horticole) du Département du Commerce et de l'Industrie (emballage des fruits et légumes), de la Société Viticole d'Egypte (fondation Gianaclis) et de la Société Egyptienne du Lait.

A noter dans le stand du Ministère de l'Agriculture divers échantillons de graines de soja et des produits boulangers dérivés de cette légumineuse.

SOCIETE ROYALE D'AGRICULTURE.

Le Conseil d'Administration de la Société Royale d'Agriculture s'est réuni le samedi 4 Mars 1933 sous la présidence de S.A. le Prince Omar Toussoun et a pris les décisions suivantes :

1) Il a accepté l'invitation de l'International Federation of Master Cotton Spinners' and Manufacturers' Association au Congrès International du Coton qui se réunira à Prague le 8 Juin 1933 et a délégué le Dr. Mahmoud Aziz eff. Fikri, botaniste en chef de la Section de la Multiplication des Graines pour le représenter au dit Congrès et passer deux mois à l'étranger afin de se mettre au courant des plus récentes recherches agricoles, en particulier à la Station Expérimentale Agronomique de Rothamsted.

2) Il a accepté l'invitation de la Royal Entomological Society à la célébration de son centenaire qui aura lieu le 3 Mai 1933 à Londres et a délégué Said eff. Bahgat, l'entomologiste de la Société comme représentant. Celui-ci sera accompagné par M. Willcocks, l'ex-entomologiste de la Société, qui se trouve actuellement en Angleterre.

3) Il a accepté en principe de s'associer à la création d'une société au capital de L.E. 125.000 pour installer à Suez une fabrique de superphosphate et d'acide sulfurique, et a chargé le Comité des Finances de déterminer le montant de la participation de la Société.

4) Il a étudié le projet de création d'une société, ayant pour objet l'industrie des légumes et fruits en conserve au capital de L.Eg. 40.000 et a chargé le Comité des Finances d'étudier la ques-

tion en collaboration avec le Comité Agricole et de soumettre leur avis à la prochaine séance du Conseil d'Administration, qui aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

5) Il a décidé de porter à 40.000 ardebs les semences de Maarad préparées sur la prodution de cette année par la Société, étant donné qu'il en a déjà distribué 32.000 ardebs. L'année dernière la quantité distribuée ne s'élevait qu'à 22.000 ardebs.

6) Il a décidé de doubler la quantité des semences de blé « Hindi » pour la saison prohaine, étant donné qu'il est démontré que la farine provenant du blé « Hindi » dont les semences sont distribuées par la Société contient en plus forte proportion les matières glutineuses nécessaires à la panification que les autres qualités employées en Egypte.

Le Conseil d'Administration a chargé le Comité Agricole d'étudier le projet d'installation, sur les terrains de la Société à Ghézireh, de machines à trier et à nettoyer les différentes espèces de semences.

7) Il a décidé de mettre les taureaux reproducteurs à la disposition des « teftiches » et des « dairas » afin d'améliorer la race bovine, à l'instar de ce que la Société fait pour l'amélioration de la race chevaline en mettant ses étalons à la disposition des « markaz ».

8) Il a décidé de faire présent au Ministère de l'Agriculture de 15 moutons de la race « mérinos » pour continuer les expériences sur l'acclimatation de cette race en Egypte.

9) Il a décidé de faire effectuer certaines réparations dans les « ezbehs » de la Société de Kafr Farouk et de Bahtim et, dans cette dernière, de procéder à des expériences agricoles.

MARCHE DES PRODUITS AGRICOLES

COTON ET GRAINE.

Cours du coton et de la graine du 16 Février au 15 Mars 1933.

Les cours du coton égyptien continuent à être affectés par la faiblesse persistante des marchés américains; les variations du prix de nos cotons n'ont fait que suivre en les exagérant, les fluctuations de l'étranger (1).

L'industrie ne s'approvisionne qu'au fur et à mesure de ses besoins malgré le peu d'importance des stocks de coton brut existant en filature.

Pendant la fermeture des marchés américains déterminée par le moratoire bancaire aux Etats-Unis, la bourse des cotons d'Alexandrie a continué à tenir ses séances, les cours se basant essentiellement sur ceux du marché de Liverpool.

Le Sakel Mars cotait 12,70 le 16 Février et clôturait le 14 Mars à 12,64 après avoir atteint les cours extrêmes de 12,25 le 3 Mars et 13,06 le 13 Mars.

L'Achmouni Avril qui cotait 11,13 le 16 Février baissait jusqu'à 10,28 le 7 Mars et s'inscrivait à 10,95 en clôture (cours maximum 11,37, le 13 Mars).

La graine Avril baissait légèrement de 72,7 à 69,1.

---

(1) Ces fluctuations sont dues en partie à des nouvelles contradictoires concernant le « Smith Farm Relief Bill ». Ce Bill, approuvé par la Chambre des Représentants et par le Sénat doit encore être sanctionné par le Président; il aurait pour effet de réduire la récolte cotonnière 1933. Les 3.500.000 balles détenues par le Federal Farm Board seraient placées dans un « pool » auprès duquel les producteurs pourraient faire leurs achats aux prix actuels à condition de diminuer d'autant leur production pour la prochaine récolte.

LE COTON DU GOUVERNEMENT.

Dans un article fort intéressant, le Journal du Commerce et de la Marine (No. 6779 du 25 Février 1933) expose le point de vue technique des commerçants en coton au sujet de la liquidationn du stock appartenant au Gouvernement.

Ce stock se compose de balles de deux sortes, se répartissant approximativement comme suit :

1) Pressage hydraulique :

Variétés	Balles	Totaux
Sakellaridis	59.500	
Achmouni/Zagora	25.700	
Pilion	1.400	
Divers	350	86.950
2) Pressage à la vapeur :		
Sakellaridis	26.000	
Achmouni/Zagora	51.000	
Pilion	1.000	78.000
Total :		164.950

De cette qualité, environ 35.000 balles d'Achmouni/Zagora classifiés Fully Good Fair et au dessous ont été vendues à deux filatures locales qui les retireront au fur et à mesure de leur besoins. Il ne restera donc en Achmouni/Zagora que peu de grades inférieurs à ce classement.

Il en va tout autrement du Sakellaridis. Celui qui a été pressé à la vapeur a été conditionné (mélange et pressage) suivant un type uniforme établi par le Gouvernement et qui n'est pas toujours au goût de la clientèle. Provenant de la récolte 1927-1928, il s'est teinté avec le temps. De plus le mélange à la « farafra » n'a pas toujours été exécuté avec tout le soin nécessaire.

Celui qui a été pressé hydrauliquement ne contenait que peu de bons classements; ils ont été enlevés par les ventes de ces deux dernières années. Actuellement, il reste surtout des classements inférieurs.

Le mode défectueux d'emmagasinage a également causé de notables rétrogradations de classement. Le peu d'élévation (6 mètres) de la toiture du dépôt de Dekhela a été la cause d'une sensible détérioration de la fibre qui est brûlée sur 5 à 10 centimètres d'épaisseur à la surface de certaines balles.

Au début, l'immense dépôt de Wardian n'avait pas de toit et une dizaine de mille balles furent alors exposées pendant plusieurs

mois au vent et à la pluie. De plus, faute d'un plancher, certaines balles, mal soutenues par la couche de chevrons posés à la hâte, sont venues au contact du sol et se sont imprégnées d'humidité par leur base.

Une reclassification sera donc nécessaire pour éviter de continuelles contestations avec les acheteurs; techniquement, elle sera assez difficile et établira une sensible rétrogradation.

Le seul moyen de l'éviter serait de vendre aux enchères « tel quel » et sans réserves de prix. Mais en pareil cas, le Gouvernement devrait sans aucun doute subir un notable rabais sur ses évaluations.

Tels sont les points signalés par un confrère jouissant d'une compétence reconnue en matière cotonnière.

LE COTON DE LA RECOLTE 1932.

Le rapport de la Société Misr pour l'exportation du coton, relatif au mois de Février, comporte quelques remarques fort intéressantes.

Depuis de longues années on n'a cessé de répéter à chaque occasion (Journaux et revues, Commissions, Congrès, etc.) que l'Egypte se devait de faire porter tous ses efforts sur l'amélioration constante de la qualité de son coton. Chacun dans sa sphère : cultivateur, commerçant, égreneur, classificateur, presseur, a apporté tous ses soins à une meilleure production et à un conditionnement plus parfait. Tous ces efforts conjugués ont porté leurs fruits, si bien qu'au cours de ces dernières années les progrès sont devenus de plus en plus sensibles : les cotons classés au dessus de F.G.F. sont arrivés à former les deux tiers, puis les trois quarts de la récolte.

A l'heure actuelle, les filateurs qui ont été les principaux instigateurs de cette campagne sont les premiers à ne tenir aucun compte de ses résultats. Les bonnes qualités sont délaissées; les classements inférieurs recherchés et même en certain cas relativement quelque peu surpayés.

Il y a là une attitude paradoxale que la recherche à outrance du bon marché ne suffit pas à expliquer; le meilleur rendement tiré d'une matière première choisie devrait logiquement entrer en ligne de compte pour rendre attrayantes les bonnes qualités actuellement séparées des autres par une prime tout à fait minime.

AUTRES PRODUITS AGRICOLES

EN FEVRIER 1933 (1).

Le Caire	du 1er. au 10 Fév.	du 11 au 20 Fév.	du 21 au 28 Fév.
Blé Baladi Zawati. — Après la reprise du mois dernier, les prix se sont tassés au cours moyen de 107 P.Eg.			
P.Eg. l'ardeb	106/106,9/108	105/107,3/111	106/106,9/108
Blé Baladi Moyen et Commercial. — En hausse sensible par suite de la demande de farines courantes.			
P.Eg. l'ardeb	96,5/102,7/107	102/105,2/110	98/103,8/108,5
Fèves Saïdi. — Faibles; la prime d'exportation a été abolie et la nouvelle récolte approche.			
P.Eg. l'ardeb	63/65,9/72	64/64,9/71	62/65/68
Fèves Baladi. — En baisse pour les mêmes raisons.			
P.Eg. l'ardeb (2)	66/67/68	67/67,6/68	65/65,5/66
Lentilles Farchouti. — Fermes, peu actives.			
P.Eg. l'ardeb	85	86	86
Orge Béhéri. — En hausse sensible, mais peu d'affaires.			
P.Eg. l'ardeb	42/42,2/42,5	40/41/42	43/44/45
Maïs Mabrouma. — Non coté.			
P.Eg. l'ardeb	—	—	—
Doura Roufaia (Millet). — Non coté.			
P.Eg. l'ardeb	—	—	—
Helba Saïdi (Fenugrec). — Ferme.			
P.Eg. l'ardeb	—	—	—
Lupins Baladi. — Non cotés.			
P.Eg. l'ardeb	—	—	—
Sésames Baladi Blancs. — Non cotés.			
P.Eg. l'ardeb	—	—	—
Tibn Mawani (Paille hachée). — Non coté.			
P.Eg. le hemlé	—	—	—

(1) Le Bulletin publié par le Département de la Statistique Générale de l'Etat sous le titre : « Prix et stocks des graines et fourrages aux marchés du Caire » est devenu quotidien depuis le 9 Novembre 1932. Les prix qui figurent dans le tableau ci-dessus représentent pour chaque décade les prix extrêmes pratiqués à Rod el Farag, Atar el Nabi et Guizeh, ainsi que les prix moyens des transactions réellement effectuées.

(2) Degré de propreté : 23 kirats par ardeb.

	4 Fév.	11 Fév.	18 Fév.	25 Fév.
Riz Rangoon No. 3 (f.B. Alexandrie Quai). — Actif.				
L.St. la tonne	8. 6. 0	—	8. 5. 0	—
Oignons Saïdi (Alexandrie Quai). — Tendance haussière.				
P.Eg. le cantar sp.	20/30	20/37	15/30	15/50
Oeufs (en caisse Alexandrie). — En baisse sur les cours du mois dernier.				
P.Eg. le mille	150/165	150/165	150/160	150/160
VIANDE TUEE (gros abattoirs du Caire). -				
a) Mouton baladi. — En baisse.				
P.Eg. le cantar sp.	320/350	320/350	300/320	290/310
b) Batch (veau de buffle). — Ferme.				
P.Eg. le cantar sp.	210/250	230/250	230/250	210/250

SUPPRESSION DE LA PRIME SUR L'EXPORTATION DU MAIS (1).

Dans sa séance du 28 Février 1933, le Sénat a adopté les premières conclusions de la commission des Finances de la Chambre des Députés; il a définitivement rejeté le crédit relatif à la prime d'exportation du maïs approuvé par la Chambre à l'encontre des vues de sa commission.

En conséquence, le Ministère des Finances a publié un communiqué avertissant les exportateurs qu'ils ne pourront réclamer aucune prime pour le maïs exporté après le 28 Février. La prime sur les quantités exportées jusqu'à cette date ne pourra être payée qu'après approbation du crédit supplémentaire dont le Gouvernement a demandé l'approbation au Parlement.

LA SAISON DES OIGNONS.

L'exportation des oignons continue à se heurter cette année à de nombreuses difficultés dont ceux qui s'intéressent à ce produit se sont fortement ressentis. Malgré l'assistance du Gouvernement et les efforts faits par les exportateurs, il a fallu à plusieurs reprises ralentir les expéditions de l'intérieur. La chute des cours a été telle que les sommes restant aux producteurs après les frais de récolte, d'ensachage et de transport est souvent (malgré la réduction de nolis consentie par les chemins de fer de l'Etat) insignifiante. Certains connaissements auraient même été cédés à perte, aussi les doléances ont-elles été unanimes.

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No. 239, Février 1933, « La prime d'exportation du maïs », pg. 92.

Voici les chiffres des arrivages à Alexandrie (gar du Gabbari) et des exportations comparés à ceux de l'an dernier.

Cantars de 108 okes (184 kilos, 784)	Année 1933		Année 1932	
	Arriv.	Export.	Arriv.	Export
Du 1er Janvier au 17 Février	14.879	2.897	36.412	23.801
Du 18 Février au 17 Mars	218.369	82.856	336.331	160.524
Totaux	233.248	85.753	372.743	184.325

Malgré la faiblesse des arrivages (139.495 cantars de moins que l'an dernier à pareille époque, alors que la production semble comparable à celle de la précédente récolte), le stock à Alexandrie atteint 147.495 cantars.

L'exercice du contrôle à l'exportation par le bureau spécial du Département du Commere et de l'Industrie a donné lieu à queques incidents, on a même parlé un instant d'une grève des exportateurs qui a pu être conjurée.

Les demandes de l'étranger continuent à être de peu d'importance et la question d'accorder une prime à l'exportation a été soulevée par les intéressés. Aucune décision n'est encore intervenue à ce sujet jusqu'à présent.

LE TRANSPORT DES OIGNONS PAR CHEMIN DE FER.

A la séance de la Chambre des Députés du 1er Mars, S.Exc. le Ministre des Communications a annoncé qu'il avait décidé de réduire de dix pour cent le tarif du transport des oignons par chemin de fer. Cette diminution sera appliquée tant aux expéditions par wagons complets qu'à celles faites en vrac.

A la suite de précédentes réductions, le tarif actuel n'était pas sensiblement plus élevé que celui d'avant-guerre. Mais, vu la diminution considérable du prix des oignons rendus au Gabbari (Alexandrie port), il ne restait plus une marge suffisante pour rémunérer les producteurs.

PRODUITS TECHNOLOGIQUES EN FEVRIER 1933.

	4 Fév.	11 Fév.	18 Fév.	25 Fev.
SUCRES (Dédouanés). — Marché actif. Les prix sont fermes.				
Java simple sac. —				
P.Eg. le sac	206,5	206,5	206,5	206
Trieste. —				
P.Eg. le sac	205,5	205,5	205,5	205,5

	4 Fév.	11 Fév.	18 Fév.	25 Fév.
FARINES. —				
Australie (Dispon. f.B. Alexandrie). — Marché ferme.				
L.St. la tonne	7.10. 6	7.10. 0	7.10. 2	7.15. 0
Baladi (Le Caire). — La fermeté du mois dernier ne s'est pas maintenue.				
P.Eg. le sac (1)	90/120	90/122	90/115	90/115
SON BALADI. — Non coté.				
P.Eg. l'ardeb	—	—	—	—
HUILE FRANÇAOUI. — Le prix moyen a légèrement baissé.				
P.Eg. l'oke	5	4,5/5,3	4,5/5,3	4,8/5
BEURRE FONDU (Béhéri Gamoussi). — Le prix moyen se maintient ferme.				
P.Eg. le cantar	425/475	450/475	420/475	425/475
MELASSE COMESTIBLE (Atar el Nabi). — Irrégulière.				
P.Eg. le cantar	37/48	33/48	36/48	32/45

PRODUITS NECESSAIRES AUX CULTIVATEURS EN FEVRIER 1933.

	4 Fév.	11 Fév.	18 Fév.	25 Fév.
CHARBONS (sur wagon Alexandrie). — Inchangés.				
Cardiff gros. —				
P.Eg. la tonne	145	145	145	145
Newcastle gros. —				
P.Eg. la tonne	115	115	115	115
Anthracite nuts. —				
P.Eg. la tonne	310	310	310	310
SACS (Disp. Suez, Douane payée). — Tendance baissière.				
Coton 3 lbs. —				
P.Eg. la pièce	4 18/40	4 16/40	4 17/40	4 17/40
Céréales 2 1/2 lbs. —				
P.Eg. la pièce	2 32/40	2 32/40	2 29/40	2 28/40
Oignons. —				
P.Eg. la pièce	1 7/40	1 32/40	1 7/40	1 6/40

TRANSACTIONS FONCIERES RURALES

TRANSACTIONS FONCIERES RURALES EN FEVRIER 1933.

La ratification des accords entre le Gouvernement et trois grandes banques va modifier complètement l'allure des transactions hypothécaires.

Les banques ont retrouvé une aisance de trésorerie qui leur permettra de reprendre peu à peu leurs affaires; avec la possibilité matérielle de prêter, le désir en doit logiquement renaître, surtout si un accommodement au sujet des irritantes questions de change venait à se dessiner.

Pour tous les débiteurs ayant à faire face à d'autres créanciers, le nouveau modus vivendi ne constitue qu'un répit temporaire. Durant ces quelques mois, toutes les affaires restées assez saines pour être reprises sur des bases normales, devront être remises en chantier afin d'arriver à l'unification des créances.

Enfin, un nouveau facteur va également entrer en jeu à son tour : après une période de préparation laborieuse, le Crédit Hypothécaire d'Egypte a en mains un nombre considérable de demandes dont des milliers ont déjà été étudiées, le Conseil a autorisé quelques centaines de prêts, mais jusqu'au 15 Mars 1933 cinq seulement ont pu être réalisés.

Le crédit ouvert pour ce genre de placement est de l'ordre de un million de Livres Egyptiennes, ce qui pour un montant prévu de 200 L.Eg. par affaire, représente cinq mille prêts par an, soit au minimum une centaine de réalisations par semaine (chiffres bien modestes si on le compare à ceux atteints par l'Agricultural Bank of Egypt dans la première année de son activité).

Les ventes amiables continuent à subir un ralentissement marqué, les vendeurs étant moins pressés de vendre et les acheteurs manquant de disponibilités. Les prix pratiqués semblent à nouveau marquer une légère régression, bien que les cours des produits agricoles fassent dans leur ensemble montre d'une certaine stabilité. Cette faiblesse peut n'être d'ailleurs que passagère, la rentabilité étant meilleure que l'an dernier et les locations pour le coton plus aisées.

Le volume des ventes aux enchères dans les Tribunaux Mixtes a été sensiblement réduit par les nombreux renvois et radiations consentis par les trois banques concernées par l'accord avec le Gouvernement. Par contre, les autres créanciers se sont montrés fort actifs, vu l'imminence de la promulgation de la loi qui pendant dix-huit mois va suspendre leurs poursuites.

Les prix obtenus dans les trois ressorts ne présentent qu'une amélioration insensible sur ceux du mois précédent.

FEVRIER 1933.

Ressorts	Nombre d'audiences	Nombre d'affaires	Superfices adjugées. F. K. S	Prix d'adjudication. L. Eg.	Moyenne au feddan L. Eg.
Caire	2	78	1.288.19.15	59.822	46,5
Alexandrie	2	41	895. 8. 5	38.736	43,3
Mansourah	3	19	398. 0.23	18.482	46,4
Totaux	7	138	2.582. 4.19	117.040	45,3

Il convient de rapprocher ces chiffres de ceux obtenus les années précédentes.

		FEVRIER 1932.			
Totaux	6	79	3.263.17. 9	185.975	56,9
		FEVRIER 1931.			
Totaux	8	67	2.579.21.23	105.588	40,9
		FEVRIER 1930.			
Totaux	7	75	1.778. 1.22	138.239	74,9

CONSOLIDATION ET PROROGATION DES PRETS DE CERTAINS ETABLISSEMENTS DE CREDIT HYPOTHECAIRE.

Le projet de loi que nous avons publié (No. 239, Février 1933, pg. 99 à 100) avait été approuvé par la Cour d'Appel Mixte le 3 Février 1933. Il a été adopté successivement par la Chambre des Députés le 20 Janvier et par le Sénat le 1er Mars 1933. Il a été sanctionné par S.M. le Roi, le 8 Mars 1933, sub. No. 7 et a fait l'objet d'un numéro spécial (No. 25) du Journal Officiel en date du 15 Mars 1933.

Cette loi entrera en vigueur à partir du 3 Mai 1933.

D'après la protocole de signature, les textes arabes et français des conventions auront la même valeur. L'importance de ce document est telle que nous publions in extenso le texte de l'accord avec le Crédit Foncier, en le faisant suivre des indications particulière à chaque établissement, contenues dans les accords avec The Land Bank of Egypt et The Mortgage Company of Egypt Ltd.

Crédit Foncier Egyptien.

Art. I. — Les prêts du Crédit Foncier Egyptien garantis par des hypothèques ou des privilèges sur des terres de culture ou à la fois sur des terres de culture et des immeubles urbains seront consolidés et prorogés ainsi qu'il sera dit ci-après.

Art. II. — Ces prêts en capital, annuités, arriérés, intérêts, intérêts de retard et frais seront arrêtés au 31 Décembre 1932 et seront subdivisés en : 1) Capital restant dû au 31 Décembre 1932; 2) annuités arriérées, intérêts, intérêts de retard et frais dûs à la même date.

Les prêts dont les intérêts échoient à une date autre que le 31 Décembre 1932 seront ramenés à cette date par l'addition des intérêts à leurs taux initiaux depuis le jour de l'échéance de la dernière annuité.

Le capital sus-énoncé sub. (1) sera prorogé en un prêt A remboursable en 30 ans à partir du 1er Janvier 1933 par trente annuités égales comprenant outre l'amortissement les intérêts aux taux initiaux des prêts, sauf pour ceux dont le taux est supérieur à 7 pour cent qui seront ramenés à 7 pour cent.

A titre temporaire et pendant cinq ans à partir du 1er Janvier 1933 le taux des prêts supérieurs à 6 1/2 pour cent sera ramené à 6 1/2 pour cent.

Les intérêts de retard et intérêts sur frais sus-énoncés sub. (2) dûs au 31 Décembre 1932 seront respectivement réduits et calculés au taux de 6 pour cent.

Aux annuités arriérées, intérêts, intérêts de retard et frais dûs au 31 Décembre 1932, sera ajouté le montant restant dû à la même date au Crédit Agricole d'Egypte du chef des paiements effectués par cet établissement au Crédit Foncier pour compte du Gouvernement Egyptien, avec ses intérêts calculés à 6 pour cent.

Sur ce montant le Crédit Foncier Egyptien bonifiera à ses débiteurs la différence entre le taux de 6 pour cent et celui des intérêts moratoires perçus lors des versements du Crédit Agricole d'Egypte.

A l'exception des annuités antérieures à celles de 1929 et leurs accessoires dont il sera traité à l'article III, le total des annuités arriérées, intérêts, intérêts de retard et frais calculés comme il a été dit ci-dessus, sera partagé à raison des 2/3 (deux tiers) qui seront réglés au Crédit Foncier Egyptien par le Gouvernement dans les conditions spécifiées à l'article VII; et de 1/3 (un tiers) qui restera dû au Crédit Foncier Egyptien.

Ce 1/3 (tiers) sera consolidé en un prêt B remboursable en 30 années, à partir du 1er Janvier 1933, par trente annuités égales comprenant chacune, outre l'amortissement, les intérêts au taux de 6% (six pour cent) l'an.

Quant aux 2/3 (deux tiers) à verser par le Gouvernement, ils seront consolidés en un prêt C remboursable par les débiteurs en trente années, à partir du 1er Janvier 1933, par trente annuités égales comprenant chacune, outre l'amortissement, les intérêts au taux de 5% (cinq pour cent) l'an.

Art. III. — Les annuités antérieures à celles de 1929, et leurs intérêts de retard calculés aussi à 6% (six pour cent) seront consolidés par le Crédit Foncier Egyptien en un prêt D remboursable en 5 années, à partir du 1er Janvier 1933, par 5 (cinq) annuités égales comprenant chacune, outre l'amortissement, les intérêts au taux de 6% (six pour cent) l'an.

Art. IV. — Toute somme due sub A, B, C et D, non payée à son échéance, sera productive d'intérêt au taux moratoire prévu par les contrats originaires et capitalisable annuellement.

Art. V. — Le défaut de paiement dans le mois de la mise en demeure d'une annuité ou fration d'annuité en retard d'un seul des quatres prêts consolidés sub A, B, C et D, rendra de plein droit le solde de la créance résultant des 4 prêts A, B, C et D entièrement exigible avec les sanctions prévues dans les titres de créance originaires, notamment le droit pour le Crédit Foncier Egyptien de poursuivre la réalisation du gage.

Art. VI. — Le montant total des annuités arriérées à partir de celles de 1929, des intérêts, intérêts de retard et frais dûs au Crédit Foncier Egyptien au 31 Décembre 1932 majoré des sommes restant dues au Crédit Agricole d'Egypte du chef des versements par elle effectués ne pourra être établi d'une façon précise qu'après établissement par le Crédit Foncier Egyptien et par le Crédit Agricole d'Egypte de décomptes individuels des débiteurs.

D'après une approximation satisfaisante, le montant dû au 31 (trente et un) Décembre 1932 par les emprunteurs au Crédit Foncier Egyptien et au Crédit Agricole d'Egypte peut, conformément aux données de l'article II, être calculé globalement comme suit, compte tenu de la bonification d'intérêts :

	L.Eg.
Créance du Crédit Foncier Egyptien	3.692.000
Créance du Crédit Agricole d'Egypte	448.000
	4.140.000

Ce chiffre de Livres Egyptiennes Quatre millions cent quarante mille (L.Eg. 4.140.000) sera revisé lors de l'établissement des décomptes des prêts individuels et donnera lieu à des redressements de compte dans les rapports du Crédit Foncier Egyptien avec le Gouvernement comme il est dit à l'article XIV.

Art. VII. — Le Gouvernement Egyptien réglera au Crédit Foncier Egyptien au plus tard le 12 (douze) Mars 1933 la somme de Livres Egyptiennes deux millions sept cent soixante mille (L.Eg. 2.760.000) représentant les 2/3 (deux tiers) de la dite somme de L.Eg. 4.140.000 montant total des annuités arriérées à partir de celles de 1929, des intérêts, intérêts de retard et frais dûs au Crédit Foncier Egyptien au 31 Décembre 1932.

Ce règlement sera effectué comme suit :

L.Eg.	
472.349	représentant le total des versements déjà effectués au Crédit Foncier Egyptien par le Crédit Agricole d'Egypte pour le compte du Gouvernement Egyptien.
762.550	seront payées au Crédit Foncier en bons du Trésor productifs d'intérêts à 4 pour cent à partir du 1er Janvier 1933 et remboursables en 5 ans par tirages au sort annuels et acceptés par le Crédit Foncier comme numéraire.
1.525.101	seront payés au Crédit Foncier Egyptien en numéraire. Cette somme sera majorée des intérêts à 4 1/2 pour cent depuis le 1er Janvier 1933 jusqu'à la date du paiement qui devra avoir lieu au plus tard le 12 Mars 1933.
2.760.000	

Art. VIII. — Moyennant ce règlement, le Crédit Foncier Egyptien met et subroge le Gouvernement Egyptien à concurrence de la somme de Livres Egyptiennes deux milions sept cent soixante mille (L.Eg. 2.760.000) dans tous ses droits, nom, raison, actions, inscriptions et privilèges garantissant les prêts qui auront bénéficié de l'application de la dite somme de L.Eg. 2.760.000.

Cette subrogation est consentie sans aucune garantie autre que celle de l'existence de la créance et moyennant cession d'antériorité par le Gouvernement Egyptien au profit du Crédit Foncier Egyptien pour le solde de la créance en capital, annuités arriérées, intérêts, intérêts de retard, frais et accessoires, à l'exception des sommes dues au Crédit Foncier Egyptien du chef des annuités antérieures à celles de 1929. Ces sommes ayant fait l'objet du prêt de consolidation D ne viendront en rang qu'après la créance du Gouvernement Egyptien.

Cette subrogation englobera les sommes déjà versées par le Crédit Agricole d'Egypte pour le compte du Gouvernement Egyptien.

Art. IX. — Les versements effectués par les débiteurs seront imputés par le Crédit Foncier Egyptien d'abord au prêt de prorogation A et ensuite proportionnellement et pari passu aux sommes consolidées sub B et C.

Quant aux sommes consolidées sub D elles seront, dans les rapports du Gouvernement avec le Crédit Foncier, considérées comme un prêt de quatrième rang tout à fait indépendant des trois autres.

Art. X. — Les arriérés qui lui étaient dus se trouvant par suite du présent accord entièrement consolidés, le Crédit Foncier Egyptien renonce à toutes ses poursuites en cours sur ces prêts et il en donne purement et simplement mainlevée en ce qui le concerne.

Art. XI. — Le Crédit Foncier Egyptien assurera gratuitement la gérance des prêts du Gouvernement Egyptien.

Art. XII. — Il sera loisible aux débiteurs de renoncer au bénéfice des prorogation et consolidation faisant l'objet du présent accord comme il leur sera loisible d'opter pour une durée plus courte.

Il leur suffira pour cela d'en aviser le Crédit Foncier Egyptien par lettre recommandée dans les trois mois de la promulgation au « Journal Officiel » de la loi prévue à l'article XVIII. La dite lettre devra réunir l'accord de tous les ayants-droit, des débiteurs ou leurs héritiers, les mineurs étant représentés par leurs tuteurs dûment autorisés, et des tiers-détenteurs; faute de quoi elle sera considérée comme non avenue.

Art. XIII. — Avant l'échéance de la première annuité des prêts consolidés sub A, B, C et D, le Crédit Foncier Egyptien informera par lettre recommandée les débiteurs originaires du montant des dites annuités.

Art. XIV. — Le Crédit Foncier Egyptien remettra également au Gouvernement Egyptien les décomptes des prêts consolidés sub A, B, et C.

Ces comptes définitivement établis conformément à l'article II, le Crédit Foncier Egyptien remboursera au Gouvernement tout excédent ou lui réclamera toute différence pouvant résulter du règlement énoncé à l'article VII — le tout valeur 1er Janvier 1933. Cette rectification sera faite en principe au moyen de bons du Trésor.

Pour l'établissement de ces décomptes, toutes facilités de contrôle ou de vérification seront accordées aux agents spécialement délégués à cet effet par le Gouvernement.

Art. XV. — Le Crédit Foncier Egyptien règlera au fur et à mesure au Gouvernement Egyptien les montants qui lui seront payés pour son compte à valoir sur le prêt de consolidation C dont il est question à l'article II.

Ces règlements s'effectueront par le crédit d'un compte spécial qui sera ouvert à cet effet auprès de la National Bank of Egypt.

Art. XVI. — Il n'est apporté à la présente convention aucune autre dérogation ni novation aux titres de créance originaires du Crédit Foncier Egyptien qui continueront à produire leur plein et entier effet.

Art. XVII. — La présente convention n'aura pas d'effet sur les prêts du Crédit Foncier Egyptien dont la première annuité échoit postérieurement au 31 Décembre 1932.

Art. XVIII. — Les prorogation et consolidation prévues par la présente convention n'auront d'effet que pour autant qu'une loi conservera au Crédit Foncier Egyptien, sans aucune formalité, le rang originaire des inscriptions et transcriptions hypothécaires garantissant les prêts ainsi consolidés et prorogés et les rendant opposables, nonobstant la consolidation et la prorogation, à tous les autres créanciers et aux tiers notamment aux Wakfs dont la constitution est postérieure aux inscriptions originaires.

Art. XIX. — La présente convention a été ratifiée d'une part, par le Conseil des Ministres Egyptien en date du 14 Février 1933, et d'autre part, par le Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien dans sa séance du 10 Janvier 1933.

Fait en double exemplaire, au Caire le onze Mars mil neuf cent trente trois.

Le Ministre des Finances : I. SEDKY.
Le Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien : M. VINCENOT.

Land Bank of Egypt.

L'accord est analogue à celui signé avec le Crédit Foncier Egyptien sauf quelques détails de rédaction et les points suivants :

Art. II. — (1) Les effets hypothécaires au capital sont ajoutés au capital restant dû au 31 Décembre 1932.

Les prêts A seront remboursables en 35 ans à partir du 1er Janvier 1933 par trente cinq annuités égales.

Le taux des prêts supérieur à 6 1/2 pour cent sera ramené à ce chiffre pendant les dix premières années.

Les intérêts de retard sur les annuités arriérées, et les intérêts sur frais dûs au 31 Décembre 1932, ainsi que les intérêts de retard sur les effets hypothécaires échus, seront réduits et calculés à 5 pour cent l'an.

La Land Bank of Egypt bonifiera à ses débiteurs la différence entre le taux de 5 pour cent et celui des intérêts moratoires perçus lors des versements du Crédit Agricole d'Egypte.

Le tiers des sommes autres que le capital, après les abattements ci-dessus énoncés, sera consolidé en une créance B remboursable en 35 années à partir du 1er Janvier 1933 par trente cinq annuités égales. Les deux autres tiers seront consolidés en une créance C remboursable en 35 années à partir du 1er Janvier 1933 par trente cinq annuités égales.

Art. III. — Les annuités antérieures à celles de 1929 et leurs intérêts de retard calculés à 5 pour cent seront consolidés par The Land Bank of Egypt en une quatrième créance D, remboursable en 10 années à partir du 1er Janvier 1933 par 10 annuités égales.

Art. VI. — Montant dû au 31 Décembre 1932 comme arriérés, etc. à The Land Bank of Egypt et au Crédit Agricole d'Egypte, compte tenu de la bonification d'intérêts :

The Land Bank of Egypt	L.Eg.	1.311.400
Crédit Agricole d'Egypte	»	144.700
Total	»	1.456.100

Art. VII. — Le Gouvernement Egyptien règlera à The Land Bank of Egypt, au plus tard le 1er Mars 1933, la somme de L.Eg. 970.700 représentant les deux tiers de la dite somme de L.Eg. 1.456.100, comme suit :

Déjà versé par le Crédit Agricole d'Egypte	L.Eg.	153.680
Bons du Trésor 4% remboursables en 5 ans par tirages au sort annuels	»	272.340
Numéraire (majoré des intérêts à 4 1/2% à partir du 1er Janvier 1933)	»	544.680
Total	»	970.700

Art. VIII. — Moyennant ce règlement, The Land Bank of Egypt subroge le Gouvernement à concurrence de L.Eg. 970.700.

Art. XII. — La renonciation par les débiteurs aux bénéfices des consolidations et prorogations prévues ne saurait d'aucune manière priver les débiteurs des réductions consenties suivant les précédents accords.

The Mortgage Company of Egypt Ltd.

L'accord est analogue à celui signé avec le Crédit Foncier Egyptien sauf quelques détails de rédaction et les points suivants :

Art. II. — Les comptes des prêts et arriérés, etc. seront arrêtés au 1er Janvier 1933.

Le taux des prêts supérieur à 6 1/2% sera ramené à ce chiffre.

Les intérêts de retard et les intérêts sur frais dûs au 1er Janvier 1933 seront respectivement réduits au taux de 5 pour cent.

The Mortgage Company of Egypt bonifiera à ses débiteurs la différence entre le taux de 5 pour cent et celui des intérêts moratoires perçus lors des versements du Crédit Agricole d'Egypte.

Art. III. — Les annuités antérieures à celles de 1929 et leurs intérêts de retard calculés à 5 pour cent l'an seront consolidés par The Mortgage Company of Egypt en un prêt D remboursable en 30 années à partir du 1er Janvier 1933 par trente annuités égales.

Art. VI. — Montant dû au 1er Janvier 1933 comme arriérés, etc. à The Mortgage Company of Egypt et au Crédit Agricole d'Egypte, compte tenu de la bonification d'intérêts :

The Mortgage Company of Egypt	L.Eg.	636.000
Crédit Agricole d'Egypte	»	39.000
	»	675.000

Art. VII. — Le Gouvernement Egyptien règlera à The Mortgage Company of Egypt au plus tard le 12 Mars 1933 la somme de L.Eg. 450.000 représentant les deux tiers de la dite somme de L.Eg. 675.000 comme suit :

Déjà versé par le Crédit Agricole d'Egypte	L.Eg.	39.000
Bons du Trésor 4% remboursables en 5 ans par tirages au sort annuels	»	117.000
Numéraire majoré des intérêts à 4 1/2% à dater du 1er Janvier 1933	»	293.000
Total environ	»	450.000

Par suite du système d'imputation en usage à The Mortgage Company of Egypt, il demeure entendu que le Gouvernement lui règlera les annuités antérieures à 1929 dans la mesure où les dits arriérés ajoutés aux soldes des annuités échues depuis 1929 formeront l'équivalent de quatre annuités entières (et ce à part les intérêts de retard et autres accessoires). Seul l'excédent des arriérés, après le règlement ainsi déterminé restera à la charge de The Mortgage Co. of Egypt et formera les prêts catégorie D prévus par la convention.

Art VIII. — Moyennant ce règlement, The Mortgage Co. of Egypt subroge le Gouvernement à concurrence de L.Eg. 450.000.

Art. XVII. — La présente convention n'aura pas d'effet sur les prêts de The Mortgage Co. of Egypt dont la première annuité échoit postérieurement au 1er Janvier 1933.

Notons pour terminer que certaines différences apparentes dans les taux et les délais ne doivent pas être retenues comme constituant une inégalité de traitement entre les débiteurs des trois banques hypothécaires. En réalité, elles sont la résultante de nécessités découlant des divers degrés d'endettement de chaque clientèle; elles tendent à un nivellement des charges dans le temps afin d'obtenir une équivalence approximative du fardeau annuel.

Le travail considérable fourni à cette ocasion par le haut personnel du Ministère des Finances et des banques, la compréhension mutuelle et l'abnégation des dirigeants, en tête desquels une place d'honneur revient à S.Exc. le Président du Conseil, les sacrifices réels des créanciers, ne sauraient recevoir meilleure récompense que la réussite finale.

Le succès ne dépend plus maintenant que de la bonne volonté et de l'énergie des débiteurs : la plupart d'entre eux vont tenir leur salut entre leurs mains.

ARRANGEMENT AVEC LES LOCATAIRES DES WAKFS (1)

Ainsi que nous l'avons mentionné le Gouvernement avancerait au Ministère des Wakfs L.Eg. 400.000 sur les arriérés de location qui lui sont dus et qui atteignent L.Eg. 750.000.

Le Ministère se couvrirait vis à vis des locataires défaillants par des hypothèques prises sur les terrains qu'ils ont donné en garantie de leurs contrats de location. Ces avances individuelles seraient remboursables en 10 ou 15 annuités avec les intérêts au taux de 4 pour cent l'an.

Un projet de loi sera prochainement déposé dans ce sens pour régulariser l'opération financière et sauvegarder les droits du Trésor, spécialement dans le cas de « Wakfs Ahlis » gérés par des particuliers.

---

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No. 237, Décembre 1932, pg. 704 et No, 239, Février 1933, pg. 100.

INFORMATIONS FINANCIERES AGRICOLES

BOURSE DU CAIRE.

Valeurs Agricoles et Technologiques du 16 Février au 15 Mars 1933.

Notre marché a subi comme d'habitude l'influence des places étrangères. Le contre coup de la crise monétaire américaine n'a été que faiblement ressenti et les marchés égyptiens sont demeurés ouverts, comme d'habitude, après décision de la Commission de la Bourse.

La cote s'est montrée irrégulière; les valeurs foncières ont été dans l'ensemble peu traitées alors que les valeurs de crédit et plus spécialement les obligations à lots du Crédit Foncier Egyptien étaient très activement manipulées.

Le jugement rendu le 16 Février à l'encontre du Crédit Foncier Egyptien et le condamnant à payer au cours de l'or les coupons, lots et amortissements de ses obligations n'a guère influencé les cours.

Crédit Foncier Egyptien. — L'action Foncier a été l'objet de transactions nombreuses et d'opérations arbitragées avec Paris. Ce titre baissait de 540 à 510 francs le 28 Février pour clôturer à 567 1/2 le 14 Mars.

Le dixième de part de fondateur a fluctué entre 1.000 et 1.175 frs.

Les obligations à lots ont donné lieu à de nombreux échanges surtout sur la série 1886 qui haussait de près de 100 francs, de 533 à 630 francs. La série 1903 demeurait presque inchangée passant de 333 à 330 francs (cours extrêmes 329 et 339 francs).

Agricultural Bank. — L'action s'est échangé entre 6 13/16 et 6 15/16.

Land Bank. — En légère baisse de 6 3/16 à 6 1/4.

Béhéra. — Délaissée, baisse de 11 à 10 11/16.

Kom-Ombo. — Inchangée à 4 21/32.

Cheikh-Fadl. — En légère reprise, de 87 1/2 à 89.

SOCIETE GENERALE DES SUCRERIES ET DE LA RAFFINERIE D'EGYPTE

Assemblée Générale Ordinaire du 27 Février 1933.

Ce rapport concerne le premier exercice complet régi par la convention conclue avec le Gouvernement en Février 1931. Cet accord a permis les rajustements douaniers nécessaires pour éviter un envahissement du pays par les sucres étrangers dont les prix ne cessaient de baisser alors que, d'autre part, les pays de production favorisaient l'introduction de leur sucre en Egypte au moyen de primes, ristournes, degrèvements, etc. de toutes sortes. Cette barrière douanière a pu fonctionner sans que le prix de vente au consommateur ait changé.

Cette protection a permis d'écouler graduellement les stocks considérables de sucres étrangers qui existaient encore sur place et dans le second semestre les sucres indigènes ont recommencé à alimenter normalement la consommation locale.

Mais les reports accumulés, joints à la production, dépassaient encore largement la consommation, ce qui a rendu nécessaire l'adoption de mesures destinées à assainir la situation sucrière.

Des efforts, qui promettent d'aboutir, sont faits en vue d'assurer à l'Egypte le marché du Soudan.

Vu l'encombrement mondial, les perspectives d'exportation restent peu encourageantes pour le moment. Toutefois la réduction dans la production générale qui résultera de la mise en vigueur du plan Chadbourne permet d'espérer un retour progressif de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Il fallait donc restreindre la production locale tout en ne soulevant qu'un minimum d'objections d'ordre économique ou social. La Commission adopta le moyen terme d'une légère diminution des prix en vigueur, les plantations de première année 1933-1934 étant maintenues au niveau de celles de l'année précédente. Les nouveaux prix de la canne ont été établis comme suit :

Région	par cantar		par cantar
Ibrahimieh	35 m/ms	contre	40 m/ms en 1931-1932
Nag Hamadi	34 »	»	38 » »
Ermant	33 »	»	36 » »

Bien que ces prix demeurent très rémunérateurs pour les cultivateurs, ils entraîneront une réduction de l'acréage et un abaissement du prix de revient.

Après le préambule que nous venons de résumer, le rapport donne les indications suivantes sur la partie technique :

« Au cours de la campagne 1931/1932 nos sucreries ont travaillé 1.520.550 tonnes de cannes contre 1.173.717 tonnes l'année précédente; l'augmentation de tonnage a été plus importante dans les trois usines du Nord, particulièrement à Abou-Kourkas, que dans celle du Sud.

La richesse moyenne en sucre s'est élevée à 11,93 contre 12,69 en 1930/31, de fréquentes gelées survenues dans la première partie de la campagne ayant compromis la maturation des cannes.

Nous avons toutefois obtenu un rendement de 9,70 en sucre de haut titrage, contre 10,37 l'an dernier; ce résultat est satisfaisant si l'on tient compte de la qualité des cannes livrées à nos usines.

La production en sucre a été de 147.394 tonnes contre 121.800 tonnes en 1930/1931, soit 25.594 tonnes de plus que l'an dernier.

Nos livraisons à la clientèle ont encore été, durant la première partie de l'année, entravées par l'écoulement des sucres introduits et emmagasinés dans un but spéculatif à la veille du 17 Février 1930, époque de la mise en vigueur du nouveau régime douanier; de plus la crise économique causée par les bas prix de tous les produits agricoles a restreint la consommation locale. Malgré un relèvement au cours du deuxième semestre, nos livraisons n'ont atteint que 107.000 tonnes contre 89.820 tonnes en 1930/31.

Nous ne pouvions pas espérer, dans les conditions actuelles, que les besoins du pays se maintiendraient au niveau des années normales, mais la réduction a été plus forte que celle qui avait été prévue. En tenant compte du reliquat des sucres étrangers existant encore dans le pays, la consommation de l'année a dû se chiffrer dans les 125.000 tonnes environ.

La Raffinerie de Hawamdieh a travaillé 1.074.678 sacs contre 909.001 sacs en 1930/31, soit une augmentation de fonte de 165.677 sacs; elle continue à satisfaire, dans de bonnes conditions de rendement, les demandes du public en raffinés de toutes catégories.

La prévision d'approvisionnement en cannes pour la campagne 1932-33 s'élève à 1.500.000 tonnes; la production de sucre sera sans doute égale à celle de 1931/32.

Nos sucreries ont produit très aisément 147.394 tonnes dans la dernière campagne, grâce aux installations nouvelles dont nous vous avons entretenus à notre précédente assemblée générale et qui ont fonctionné à notre entière satisfaction; elles sont aujourd'hui à même de faire face à tous les besoins normaux du pays ».

Un paragraphe est consacré à l'importante question des travaux neufs qui ont permis d'augmenter de 350.000 tonnes de cannes

la capacité des Sucreries et de 30.000 tonnes de sucre celle de la Raffinerie.

Le droit d'accise perçu pour le compte du Gouvernement égyptien s'est élevé à L.Eg. 320.459 et la perception sur les produits de l'exercice s'est élevé à L.Eg. 92.826, soit au total L.Eg. 413.375.

Les droits payés au Trésor français ont été de L.Eg. 3.593.

Il revient : a) aux actions privilégiées L.Eg. 0,212 par titre, b) aux actions ordinaires L.Eg. 0,212 par titre.

Le syndicat des obligataires a demandé le paiement des intérêts des obligations en monnaie équivalant à l'or.

La Société ne peut que se conformer à l'arrêt de la Cour d'Appel d'Alexandrie ayant reconnu que le capital des obligations était en francs égyptiens et que l'intérêt devait se payer en monnaie égyptienne sur la base de L.Eg. 0,038575 par franc.

La nomination de M. le Baron de Benoist comme administrateur en remplacement du regretté M. Emile Miriel, a été ratifiée.

LE BILAN DU CREDIT AGRICOLE D'EGYPTE (1).

Jusqu'au 15 Mars 1933, et contrairement à ce que l'on espérait, le bilan de l'exercice du Crédit Agricole clos le 31 Décembre 1932 n'a pas encore été publié.

LES IMPOTS ARRIERES.

Il résulte d'une déclaration du Ministre p.i. faite à la séance du 21 Février 1933 de la Chambre des Députés, que le montant des impôts arriérés à fin 1932 se montait à L.Eg. 733.411 soit 11,9 pour cent du montant à recouvrer. Le nombre des retardataires était de 263.402 soit 11,7 pour cent du nombre des contribuables.

Les délais accordés dans l'exécution des saisies sont très largement suffisants et rien ne nécessite l'échelonnement du recouvrement sur les années 1933 et 1934, comme l'avait suggéré l'honorable Mohamed Aziz Abaza.

LA TAXE DE GARDIENNAGE.

Les Ministères des Finances et de l'Intérieur se sont mis d'accord pour réduire de L.Eg. 250.000 les montants à percevoir durant le prochain exercice du chef de la taxe de gardiennage.

---

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No. 238, Janvier 1933, pg. 38 et No. 239, Février 1933, pg. 123.

DOCUMENTS LEGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS

Loi N° 6 de 1933 relative aux expropriations nécessitées par la seconde surélévation du Barrage d'Assouan.

Art. 1. — Est déclarée d'utilité publique la submersion par les eaux, retenues par l'effet de la seconde surélévation du Barrage d'Assouan, de certains terrains et autres biens sis dans les villages de : El Challal, Daboud et Dahmit, du Markaz d'Assouan et de : El Ambarekab, Kalabcha, Abou Hor, Merwaw, Karcha, Mariya, Garf Hussein, Kochtamna, El Dakka, El Allaki, Korta, Meharraka, Sayala, El Madik, Wadi el Arab, Chatorma, El Malki, El Senkari, Korosko, Abou Handal, El Rika, El Digan, Tenkala, Katta, Ebrim, Guéziret Ebrim, Tomas wa Afia, Anéba, El Guéneina wel Chebbak, Masmas, Tochka Gharb, Tochka Chark, Armenna, Abou Simbil, Ballana, Kestel, Adendan, du Markaz El Derr.

Art 2. — Sont expropriés dans les conditions déterminées par la présente loi les terrains des dits villages qui sont au-dessous de la cote 122 du niveau de la Mer Méditerranée, calculé en amont du Barrage d'Assouan, et qui se trouvent dans la région sise entre le dit barrage et les limites Egypto-Soudanaises.

Sont également expropriés les terrains des dits villages à la cote 122 ou au-dessus, qui sont nécessaires à la construction des digues de protection dans les emplacements indiqués sur les cartes cadastrales à l'article 5.

Sont incorporés dans le domaine public les terrains visés aux deux alinéas précédents qui appartiennent à l'Etat.

Art. 3. — Sont exceptés des terrains à exproprier en vertu du premier alinéa de l'article précédent :

(1) Les terrains dénommés sur les cartes cadastrales précitées « Ard Elw » et y indiqués en teinte verte, dans les villages de : El Dekka, El Allaki, Korta, Meharraka, Sayala, El Madik, Tomas wa Afia, Anéba, El Guéneina wel Shebbak, Masmas, Tochka Gharb, Tochka Chark, Armenna et et Abou Simbil.

(2) Ceux également dénommés sur les dites cartes « Ard Elw » et y indiqués en teinte verte, sis en avant des digues de protection à construire dans les emplacements indiqués sur les susdites cartes dans les villages de Ballana, Kastel et Adendan.

(3) Ceux sis derrière les dites digues.

Les ayants-droit des terrains visés sous (1) et (2) sont toutefois expropriés de toutes constructions, dattiers, arbres, Sakiehs et puits se trouvant sur ou dans les dits terrains. Il en est de même des occupants des dits terrains ou des terrains prévus au dernier alinéa de l'article 2, qui appartiennent à l'Etat.

Art. 4. — Il sera payé aux ayants-droit des terrains visés à l'article 2, une indemnité tant pour prix des terrains que pour prix des constructions, dattiers, arbres, Sakiehs et puits, fixée conformément aux dispositions suivantes.

Quant aux ayants-droit et occupants prévus à l'article 3, il leur sera payé une indemnité pour les constructions, dattiers, arbres, Sakiehs et puits. Les premiers seront également indemnisés pour la diminution de leur jouissance résultant de la submersion temporaire de leurs terrains par la retenue des eaux pendant une certaine période de l'année.

Art. 5. — L'état et le tableau prévus par l'article 2 de la Loi No. 5 de 1907 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique sont remplacés aux fins des expropriations ordonnées par les articles 2 et 3 par les indications des cartes cadastrales et registres établis à cet effet par l'Administration de l'Arpentage.

A moins d'une opposition faite dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 ci-après, les indemnités dues pour chaque terrain, construction, dattier, arbre, Sakieh ou puits seront celles qui figurent dans les registres précités pour ces biens.

Art. 6. — Une exemplaire des cartes cadastrales et registres susvisés sera déposé pendant 15 jours au moins auprès de l'Omdeh de chaque ville où des expropriations auront lieu. Cinq jours au moins avant le dépôt, un avis annonçant sa date et sa durée sera publié au « Journal Officiel » et dans cinq journaux quotidiens et affiché dans les bureaux de la Moudirieh d'Assouan et du Markaz intéressé ainsi que sur la porte de la maison de l'Omdeh.

Art. 7. — Tout intéressé qui n'accepterait pas l'indemnité telle qu'elle figure dans les registres de l'Administration de l'Arpentage pourra faire opposition à l'évaluation de l'indemnité par une requête présentée contre récépissé à la commission prévue au dernier alinéa du présent article, ou par lettre recommandée adressée à la Moudirieh d'Assouan.

Cette opposition devra être faite dans un délai de 15 jours à partir de l'expiration de la durée du dépôt visé à l'article précédent.

Les indemnités qui n'auront pas fait l'objet d'opposition dans le délai précité seront considérées comme définitives et seront payées sur place par les soins d'une Commission composée de trois délégués représentant respectivement l'Administration de l'Arpentage, le Ministère des Finances et celui de l'Intérieur.

Art. 8. — Les oppositions seront portées devant une commission composée d'un juge des Tribunaux Indigènes délégué à cet effet par le Ministre de la Justice, président, d'un délégué du Ministère des Finances et d'un membre du Conseil Provincial d'Assouan désigné par le dit Conseil. Ses décisions seront définitives et non susceptibles de recours.

Les indemnités seront payées aux intéressés aussitôt que les décisions seront intervenues sur les oppositions.

Art. 9. — Le Ministère des Travaux Publics est autorisé dès le 15 octobre 1933 à occuper les terrains et les autres bien expropriés en vertu des articles 2 et 3 ci-dessus.

Art. 10. — Le paiement des indemnités dans les conditions ci-dessus comportera libération entière du Gouvernement qui ne pourra être recherché pour quelque cause et par qui que ce soit.

Art. 11. — Les dispositions ci-dessus sont applicables nonobstant toutes dispositions contraires des lois et règlements en vigueur.

Le 2 Mars 1933.

(Journal Officiel No. 21 du 6 Mars 1933.)

Décret établissant une contribution supplémentaire de l'impôt foncier dans la Moudirieh de Fayoum.

Vu l'article 35 de la Loi Organique promulguée le 1er Juillet 1913;

Vu le Décret du 28 Août 1930 établissant une contribution temporaire de 10 pour cent de l'impôt foncier dans la Moudirieh de Fayoum pour une période de trois ans à partir du 1er Janvier 1931;

Vu le Décret en date du 28 Novembre 1931 établissant une contribution supplémentaire de 3 pour cent de l'impôt foncier dans la Moudirieh de Fayoum pour une période de deux ans à partir du 1er Janvier 1932;

Vu la décision du Conseil Provincial de Fayoum en date du 21 Octobre 1932;

Art. 1. — Outre les contributions temporaires et supplémentaires sanctionnées par les Décrets promulgués en date des 28 Août 1930 et 28 Novembre 1931 sus-visé, il sera perçu dans la Moudirieh de Fayoum une nouvelle contribution supplémentaire de 1 pour cent de l'impôt foncier dans la Moudirieh, pour une période d'une année, à partir du 1er Janvier 1933.

Art. 2. — Le recouvrement de la dite contribution sera effectué en même temps que les termes de l'impôt foncier et proportionnellement à ces termes.

Le 2 Mars 1933.

(Journal Officiel No. 21 du 6 Mars 1933.)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

Arrêté relatif au commerce des semences de coton.

Art. 1. — Toute personne désirant obtenir l'autorisation prévue à l'article 10 de la Loi No. 5 de 1926 devra présenter une demande, sous pli recommandé, à l'inspectorat d'agriculture dans la circonscription duquel se trouve l'établissement de commere.

La demande devra contenir l'indication de la localité où le demandeur entend exercer son commerce, l'emplacement exact de l'établissement de commerce ainsi que le ou les dépôts en dépendant, s'ils existent.

Art. 2. — Les demandes seront présentées dans la période du premier Septembre à fin Décembre de chaque année.

Le 13 Février 1933.

(Journal Officiel No. 17 du 20 Février 1933.)

Communiqués.

Par application de l'article 5 de l'Arrêté du 30 Décembre 1929 relatif au Kermès de l'oranger « Chrysomphalus Ficus (Riley) (Aspidiotus aonidum) » et de l'article 6 de l'Arrêté de même date relatif au Kermès de l'oranger « Lepidosaphes Pinnaeformis (Bouché) » « Mytilaspis backii (Newman) », le Ministère de l'Agriculture déclare que la présente saison de fumigation prendra fin le 1er Mars 1933 en raison de l'état de floraison des arbres.

Conditions de l'autorisation prévue à l'article 2 de la Loi No. 1 de 1916 pour le transit par avion du coton et de la graine de coton.

L'autorisation du transit par avion du coton et de la graine de coton en territoire égyptien, peut être accordée aux conditions suivantes :

1) Le poids de chaque colis ne devra pas dépasser 2 kilogrammes.

2) Le coton ou la graine de coton devront être contenus dans des boîtes en métal quelconque et soudées de tous côtés. Ces boîtes ne devront pas être ouvertes pendant leur passage sur le territoire.

3) L'opération du transfert d'un avion à un autre ne pourra être faite qu'à l'aérodrome même d'arrivée.

4) Le transit des colis ne pourra avoir lieu que par voie aérienne et pour un autre aérodrome.

5) Les colis ne devront pas demeurer plus de quinze jours en territoire.

6) Les colis seront soumis au contrôle des délégués du Ministère de l'Agriculture et de l'Administration des Douanes. Les délégués de la dite Administration constateront la date de déchargement et le nombre des colis lors de leur réexpédition par avion. Ils en aviseront le bureau du Ministère de l'Agriculture à la Douane.

7) En cas d'inobservation de l'une quelconque des conditions précitées, les colis seront détruits immédiatement. Procès-verbal en sera dressé par les soins du délégué de l'Administration des Douanes et signé par le préposé au transport et copie en sera communiquée au bureau du Ministère de l'Agriculture à la Douane.

MINISTERE DES FINANCES.

L'arrêté ministériel No. 15 du 8 Mars 1933, publié au Journal Officiel No. 23 du 13 Mars 1933 porte institution au Caire et à Suez d'un Bureau de Contrôle des exportations de produits agricoles.

L'arrêté ministériel No. 16 du 8 Mars 1933, publié au Journal Officiel No. 23 du 13 Mars 1933 modifie certaines dispositions de l'arrêté ministériel No. 4 de 1933 portant contrôle des exportations des œufs et des oignons.

MINISTERE DES COMMUNICATIONS.

L'arrêté ministériel No. 6 du 27 Février 1933, publié au Journal Officiel No. 20 du 2 Mars 1933 porte réduction du prix de transport des oignons par petite vitesse sur les chemins de fer de l'Etat.

Nouvelles Diverses.

Le Comité International du Coton. — Le Gouvernement égyptien a désigné S.Exc. Ahmed Pacha Abdel Wahab pour le représenter à la prochaine session du Comité International du Coton qui aura lieu à Prague du 7 au 9 Juin 1933.

Les pommes de terre égyptiennes. — L'exportation des pommes de terre égyptiennes dans les pays étrangers, où elles ne sont pas connues, semble devoir présenter certaines difficultés. En conséquence, le Département du Commerce et de l'Industrie a demandé au Crédit Agriole d'étudier la possibilité de créer des magasins spéciaux à l'usage des pommes de terre et de les recevoir en nantissement d'avance comme les autres produits agricoles.

L'importation des pommes de terre égyptiennes en Autriche. — A la suite des assurances données par le Ministère de l'Agriculture, le Gouvernement autrichien a pris bonne note de l'absence de toute maladie ou parasite dans les cultures de ce tubercule en Egypte. En conséquence, les pommes de terre égyptiennes seront admises à entrer en Autriche comme l'an dernier.

Inspection des semences et plants destinés aux Agents Diplomatiques. — Dorénavant les colis contenant des semences ou plants provenant de l'étranger et destinés aux Agents Diplomatiques, seront soumis au contrôle du service phyto pathologique du Ministère de l'Agriculture. Ce contrôle sera effectué en présence d'un délégué de l'Agent Diplomatique destinataire.

La tannerie modèle. — Le Conseil des Ministres dans sa séance du 2 Mars a approuvé le crédit de L.Eg. 10.000 voté par le Parlement afin de fonder un laboratoire. Il se livrera à des recherches sur les meilleures méthodes de tannage et de teinte des peaux.

Passage de sauterelles. — Des vols de sauterelles ont été signalés dans le Sud de la Palestine venant du golfe d'Akaba et se dirigeant au Nord vers la Transjordanie. Des mesures de surveillance ont été prises aussitôt car ces acridiens vont se reproduire dans les parties désertiques de la Transjordanie; les nouvelles générations viennent ensuite envahir la Palestine et l'Egypte au début de l'été.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Revue de la Presse Locale

MINISTRY OF FINANCE.

Statistical Department. —

Monthly Summary of the Foreign Trade of Egypt, November 1932 (Arabic and English).

Monthly Agricultural and Economic Statistics, August 1932 (Arabic and English).

MINISTRY OF AGRICULTURE.

The Egyptian Agricultural Review (The Agricultural and Industrial Exhibition Special Number).

The Horticultural Section. —

Leaflet No. 13 (New Series) Quince.

Leaflet No. 17 (New Series) Tomato Cultivation.

L'EGYPTE INDUSTRIELLE. — Bulletin de la Fédération Egyptiennes des Industries. Le Caire. 9ème année No. 3 (Nouvelle série), 1er Février 1933.

« Les nouvelles industries à développer en Egypte : l'industrie des engrais chimiques et celle des huiles végétales », pg. 26 à 29.

L'avis du Dr. Ernest Fyleman, expert attaché au Département du Commerce et de l'Industrie (d'après « Al Ahram »).

Revue de la Presse Etrangère.

ESPAGNE.

Economia y tecnica agricola. — Madrid, ano I, No. 8, Diciembre 1932.

ESCAURIAZA (Ricardo de). — « El cultivo del trigo en Galicia », pg. 501 à 504, fig.

Monographie sur le blé en Galice, région de toute petite culture sur des terrains morcelés, mais d'exploitation intensive avec une main d'œuvre abondante.

Le blé de Galice est un blé barbu donnant des rendements unitaires élevés (14 quintaux, 78 à l'hectare). On en extrait une farine de force, contenant environ 13 pour cent de bon gluten sec, et ana-

logue à celle des meilleurs Manitoba américains. Cette variété de blé semble particulièrement intéressante pour l'Egypte où tous les blés locaux sont faibles en gluten.

TUREGANO (Leopoldo Fernandez). — « El Arroz en Espana y en el Mundo », pg. 515 à 520.

Etude statistique sur le riz.

En Espagne, le riz ne pousse qu'au moyen de l'irrigation, aussi sa production est-elle relativement régulière. Durant la dernière période décennale (1922-1931), cette culture a occupé une moyenne de 47.786 hectares ayant produit en moyenne 2.920.613 quintaux métriques de riz brut (paddy) soit 61,12 quintaux à l'hectare. Il en a été tiré 66 pour cent de riz décortiqué (1.927.604 quintaux m.) dont un peu plus du quart a été exporté. Mais alors que la production varie d'une année à l'autre dans d'assez faibles proportions l'exportation subit de fortes fluctuations allant de 1 à 2,5 (la moyenne a été de 530.023 quintaux métriques). La moitié du riz ainsi exporté a été acheté par l'Angleterre.

Si l'on considère l'ensemble de la production européenne du riz, d'ailleurs peu considérable par rapport au total de la production mondiale, on remarque que 97 pour cent du riz d'Europe est récolté en Italie (2/3) et en Espagne (1/3). Le rendement unitaire est beaucoup plus élevé en Espagne (60 quintaux métriques) qu'en Italie (46 quantaux métriques).

CABEZON (Andres Garcia). — « La lucha contra las heladas en los naranjos de California », pg. 530 à 533, fig.

Dans cette seconde partie de son travail, l'auteur expose la façon de répartir les enfumoirs, de les chager, de les allumer. Manière de disposer les thermomètres. Prix de revient de l'opération.

CANTOS (Ramon). — « Como funciona una cooperativa frutera en California », pg. 547 à 551, fig.

Organisation et fonctionnement de la « Californian Fruit Growers Exchange », fédération de 23 groupes provinciaux qui comprennent 210 coopératives locales. Elle englobe ainsi 12.000 planteurs produisant 75 pour cent des oranges californiennes, soit plus de 30 millions de caisses (1930). Elle dispose de 59 agences vendant à 4.300 grossistes qui alimentent 500.000 détaillants.

La récolte, le traitement des fruits et leur emballage sont l'objet de soins minutieux. Grâce à cet organisme, le planteur arrive à encaisser 38,4 pour cent du prix payé par le consommateur.

ETATS-UNIS ET DEPENDANCES.

Philippines.

The Philippine Journal of Agriculture. — Manila, vol. III, No. 2, second quarter 1932.

OCTUBRE (Francisco P.) and CORPUS (Teodoro D.). — « Cooperative Trial planting of lawland rice in central and north-central Luzon », pg. 73 à 81, 5 pl.

Le nombre des variétés de riz de plaine cultivées dans certains districts du Centre et Centre-Nord de Luçon est considérable. Il atteint environ 120 variétés dans la seule province de Pangasinan, les trois

quarts d'entre elles donnent d'ailleurs des rendements insuffisants. Il est curieux de noter que ce sont les provinces où il existe le moins de variétés qui possèdent le plus grand pourcentage de bonnes espèces.

De 1919 à 1923, des stations de sélection ont travaillé à établir des lignées pures de meilleures variétés et à les multiplier. De 1923 à 1929, elles ont commencé à propager ces semences en grande culture par le système de l'association surveillée. Les semences sélectionnées sont fournies gratuitement par petits lots aux fermiers qui en font la demande par correspondance ou qui viennent visiter les stations. En revanche, les fermiers en s'associant s'engagent à suivre les instructions qui leur sont données et acceptent l'inspection de leurs champs et greniers. Durant cette période, le nombre de fermiers associés à cet essai atteignit 242 et la superficie des parcelles en expérience directe une dizaine d'hectares. On estime que les superficies ensemencées en riz sélectionné produit par ces parcelles se montent à environ 50.000 hectares, dont le rendement a été sensiblement augmenté tant en qualité qu'en quantité.

GALANG (F. G.). — « Sweet potato experiments at the Lamao experiment station, Lamao, Bataan », pg. 91 à 104.

Compte rendu d'essais sur la culture de la patate douce, effectués à la station de Lamao.

En Egypte, la culture de cette plante si utile (les extrémités végétatives peuvent être employées dans l'alimentation aussi bien que les tubercules) est abandonnée à l'empirisme le plus absolu.

L'étude de M. Galang nous montre qu'en apportant quelques soins au mode de plantation et aux façons culturales, qu'en choisissant de bonnes variétés, et en les conservant d'une manière convenable, il est facile de quintupler le rendement habituel. Le bénéfice du cultivateur augmente alors considérablement même avec un prix de vente unitaire réduit qui met à la disposition de la population une nourriture abondante, bon marché, et pour sa qualité, comparable si ce n'est supérieure au riz, par suite de la présence des vitamines B et C.

BORJA (Victorino) et BAUTISTA (Basilo R.). — « Mango investigations in Muntinlupa, Rizal », pg. 111 à 143.

Influence de l'espacement et de la disposition des manguiers sur leur productivité.

Tout un chapitre, particulièrement intéressant pour l'Egypte, concerne l'artifice employé pour faire fleurir les manguiers à une époque convenable pour la fécondation et la fructification. Les arbres sont en quelque sorte « suffoqués » par des fumées denses provenant de feux entretenus à cet effet pendant plusieurs jours de suite, entre le lever et le coucher du soleil.

FRANCE ET DEPENDANCES.

Coton et culture cotonnière. — Paris, vol. 6. Fasc. 3. Déc. 1931.

LETARD (E.) et HEIM DE BALSAC. — « Les dérivés de l'industrie du coton dans l'alimentation. Tourteaux et farine de coton », pg. 161 à 172.

Suite et fin d'un article (1) où les auteurs étudient la valeur alimentaire des graines décortiquées ou non décortiquées et concluent à une richesse plus grande dans le premier cas.

Ils font justement remarquer que la nature exacte des produits vendus aux éleveurs doit toujours être précisée pour que l'on puisse se prononcer sur la valeur alimentaire. (L'expérience a montré que l'examen microscopique, parfois trompeur, est notoirement insuffisant).

Bien préparés, les dérivés du coton auraient une valeur alimentaire élevée grâce à leur forte teneur en matières azotées et conviennent parfaitement aux vaches laitières, aux bovins (à engraisser) aux chevaux et mulets. Sous réserves de quelques précautions, ils pourraient être distribués aux moutons

Chez le porc, cependant, les résultats sont contradictoires.

H. S. V. M.

La Potasse. — Mulhouse, No. 58, Février 1933.

« Les mauvaises herbes », pg. 27 à 29.

La lutte contre les mauvaises herbes a pris un nouvel aspect du fait de l'emploi de substances chimiques susceptibles de tuer les plantes indésirables sans porter atteinte au développement des végétaux cultivés.

L'épandage sur les blés de certains liquides caustiques, et particulièrement de l'acide sulfurique dilué, s'est montré en général efficace bien que son application n'aille pas sans certaines difficultés pratiques.

Des résultats comparables peuvent être obtenus plus facilement grâce à l'usage des poudres dites « désherbantes » parmi lesquelles il convient de citer le sulfate de fer deshydraté, dont l'action sur la moutarde sauvage (sanve, jotte, etc.) est connu depuis longtemps.

Une dernière et fort intéressante évolution de ces méthodes consiste à employer comme substances « herbicides » des matières qui sont en même temps des engrais. C'est ainsi qu'un épandage de sylvinite spéciale (finement moulue, 12 pour cent de potasse pure) à la dose de 800 à 1000 kg. par hectare, par forte rosée ou gelée blanche, a permis d'échardonner parfaitement une avoine dont la récolte semblait compromise.

Une formule mixte à base de sylvinite riche et de cyanamide (13,5 pour cent de potasse et 4,5 pour cent d'azote ammoniacal) ajoute à sa propriété de désherbant celle de constituer un excellent engrais de couverture.

---

(1) Voir: Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, No. 230, Mars 1932, pg. 189 et 190.

Algérie.

Bulletin Economique (Ofalac). — Alger, 1ère Année, No. 3, Décembre 1932.

FABRE (J. Henri). — « Purs jus concentrés de raisins », pg. 15 à 26.

La fabrication des jus de raisin exempts d'alcool a pris un certain développement dans les pays de prohibition (légale ou religieuse); elle devait logiquement conduire à l'industrie du jus concentré (facilités de conservation, de transport, etc.)

L'auteur étudie les divers procédés de concentration des moûts non fermentés : par le froid, par la chaleur seule, par la chaleur et un léger vide, par la chaleur et un vide poussé à 700 m/m. de mercure.

Le froid est trop coûteux et ne permet d'obtenir qu'une concentration insuffisante (25° Baumé). La chaleur seule ne permet pas de dépasser 20 à 25° Baumé sans produire une caramélisation nuisible au goût et à l'aspect du produit. La chaleur (70 à 80°C.) avec un vide moyen permet de pousser la concentration vers 30 à 32°. Baumé sans consommer une grande quantité d'eau de condensation. Enfin en abaissant la température d'ébulition à 35/40°C. et en poussant le vide à 700 m/m. de mercure, on parvient à concentrer les moûts jusqu'à 36° Baumé sans aucune caramélisation. On obtient alors un produit de qualité parfaite d'une conservation facile et d'un transport peu coûteux mais dont la fabrication nécessite de véritables usines industrielles consommant de grosses quantités d'eau.

Les jus concentrés de raisins peuvent être employés aux usages suivants :

1) préparation de jus stérilisés, de sirops, de confitures et de pâtisseries; 2) préparation de vins, de liqueurs et de mistelles); 3) édulcoration des vins blancs dits « adoucis »; 4) sucrage des moûts en vue de relever le degré alcoolique des vins à produire; 5) préparation intégrale des vins lorsque la législation locale le permet.

Les usages intéressant le plus l'Egypte sont ceux ayant trait à la fabrication des boissons populaires, des sirops, confitures et pâtisseries ainsi que, sur une échelle plus restreinte, la préparation intégrale des vins.

La production du raisin est encore insuffisante pour que l'on puisse dès maintenant songer à implanter une semblable industrie sur les bords du Nil. Toutefois, il est à prévoir que l'extension du vignoble égyptien ne prendra tout son développement que si les débouchés sont assurés (exemple de la propriété Gianaclis dans la région du Mariout). Il est donc nécessaire de suivre avec attention les progrès qui pourront être effectués dans cette voie par d'autres pays.

BRENIER (Henri). — «L'exemple de l'étranger pour les fruits», pg. 35 à 45.

Article saisissant, nourri de faits et de chiffres, donnant des aperçues noûveaux sur le commerce actuel des oranges, citrons et mandarines.

L'auteur expose la belle organisation intérieure du marché américain, approvisionné toute l'année (sauf quelques semaines de soudure alimentées par des provenances de Porto-Rico) avec deux variétés seulement, la Navel et la Valence par deux centres éloignés, la Californie et la Floride. Ces résultats ont été obtenus à la suite de progrès suscités par la concurrence entre une puissante société commerciale et cinq groupements à forme coopérative.

Au moment où l'Egypte se lance à son tour dans l'exportation des oranges et mandarines, il est particulièrement intéressant de reproduire (d'après Faugeras « Oranges, Citrons, Pamplemousses » Paris, 1931) la façon dont, aux Etats-Unis, se répartit le prix de détail entre producteurs, emballeurs, transporteurs et intermédiaires.

Bénéficiaires	Pourcentage des prix de détail
Planteurs	40,0
Emballage	8,2
Coopérative de vente en gros	1,3
Transport, assurance, vente aux enchères	14,8
Frais et bénéfices des demi-grossistes et détaillants	35,7
Total	100,0

La situation prépondérante de l'Espagne et sa forte marge de possibilités sont mises en lumière. Les efforts de la Palestine sont également appréciés comme il convient.

D'après l'auteur, l'Italie aurait par contre atteint son maximum, surtout aux prix actuels.

La Chine et le Brésil présenteraient les meilleures perspectives d'un large et facile développement au point de vue de la production des agrumes.

La Grande-Bretagne tient la tête des consommateurs devançant les Etats-Unis quant au nombre de kilos par habitant. L'Allemagne, l'Europe Centrale et les pays nordiques sont susceptibles de doubler leur consommation. C'est une question de qualité, de présentation, de propagande et surtout de prix.

PIEDALLU (André). — « Quelques idées sur l'aménagement du Sud Algérien pour améliorer l'élevage du mouton », pg. 46 à 54.

Certaines de ces idées pourraient présenter un intérêt pour la région du Mariout et quelques parties de la péninsule du Sinaï.

Voici la liste des plantes mentionnées comme pouvant servir à l'alimentation des ovins dans les régions semi-désertiques. Certaines pourraient être essayées en Egypte :

Pennisetum clandestinum,
Pennisetum typhoïdeum,
Panicum Crus-Galli var. frumentaceum,
Panicum decompositum,
Panicum divaricatissimum,
Panicum effusum,
Panicum germanicum,
Panicum helopus,

Panicum hirsutissimum,
Panicum parviflorum
Chloris gayana,
Eragrostis abyssinica,
Phalaris canariensis,
Lotus corniculatus,
Medicago sativa var. peruviana,
Medicago arborea,
Hedysarum coronarium
Hedysarum pallidum,
Foenum groecum (trigonella),
Alhaghi camelorum,
Alhaghi maurorum,
Soya hispida,
Helianthus tuberosus,
Helianthus doronicoïdes,
Pereskia grandiflora,
Pereskia aculeata,
Tetragonia expensa,
Polygonum sakalinense,
Pistacia atlantica,
diverses variétés de mûrier
Typnana speciosa,
Gleditchia triachantos,
Riparia berlandieri (et les hybrides Teleki et Ruggieri).

BRICHET (J.). — « Nécessité de standardiser la production algérienne des agrumes par la sélection des greffons et des plants », pg. 83 à 89.

On ne saurait trop insister sur l'importance que présente cette question pour tous les pays producteurs d'agrumes et l'on peut même dire sans exagération que leur avenir est lié à la manière dont chacun d'eux parviendra à résoudre ce problème.

L'exemple de la Californie montre à quel degré de perfection il est possible d'atteindre en peu d'années par la persistance systématique d'une sélection qui permet d'éliminer les nombreuses dégénérescences et de mettre à profit les rares anomalies végétatives présentant des avantages. La persévérance et la capacité des techniciens adonnés à cette tâche ne saurait leur suffire pour y réussir, il faut en outre qu'ils aient une certaine unité de doctrine et une communauté de méthodes qui leur permettent d'obtenir des résultats homogènes, s'étayant les uns les autres lors de la mise en pratique culturale.

Il faut bien reconnaître que sous le rapport de la standardisation des agrumes, l'Egypte se trouve dans une situation tout aussi chaotique et incohérente que l'Algérie; comme cette dernière, elle devra y remédier sans tarder si elle veut prendre une place sur le marché mondial des oranges, mandarines, citrons et grape-fruits.

Id. — 2me année, No. 4, Janvier 1933.

SABATIE (A.) et ANGLA (B.). — « Le géranium Rosat en Algérie » pg. 56 à 64.

En 1930, le géranium rosat occupait encore environ 1900 hectares qui fournissent environ 25.000 kilos d'essence pure. En 5 ans la superficie a été réduite de moitié environ.

Les plantations ont tendance à dépérir par suite de maladies encore mal connues (nécrose, apoplexie, etc.).

De plus la fraude est considérable et les produits exportés contiennent souvent moins d'un dixième d'essence naturelle.

Les auteurs exposent les difficultés qui empêchent de pouvoir déceler les fraudes par l'analyse chimique. L'emploi du spectre de diffusion Roman permettra à l'avenir de lutter efficacement contre les fraudeurs.

ROZIS (A.). — « Le Congrès du Palmier Dattier », pg. 55 à 70 et 56 à 81, fig.

Sommaire : Législation des eaux et réglementation des forages. Les irrigations. L'assainissement de l'Oued Rhir et des Zibans. La lutte contre les parasites du palmier. L'usure. Le Crédit Agricole. La coopérative. La situation des pays producteurs de dattes; la concurrence à redouter; la propagande à entreprendre. La standardisation. Les Stations d'expériences et d'études. Le cours saisonnier d'emballage. Le matériel agricole et industriel pour l'exploitation du palmier. Conclusions.

Cochinchine.

Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine). — 35me année, No. 242, Juin 1932.

BINH et COMBOT. — « Prix de revient du gia de paddy », pg. 293 à 298.

Ces notes résument les budgets d'exploitations rizières types (10 hectares) suivant les divers modes d'exploitation usités en Cochinchine. Elles ont pour but de montrer qu'étant donné le prix de vente actuellement très bas du paddy (riz brut), il ne reste pas de quoi vivre au tenancier et que les propriétaires peuvent rarement rentrer dans leurs loyers et surtout dans les avances de toutes sortes qu'ils sont forcés de consentir pour trouver des métayers-locataires.

La portée générale de ce travail aurait été beaucoup plus grande si quelques notes avaient mis à la portée du lecteur non initié à la vie indochinoise, un moyen de convertir facilement les mesures et monnaies locales.

Un point est frappant, le taux des intérêts sur les avances culturales est coté entre 12 et 24 pour cent.

MATHIEU. — « Lettre ouverte à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine », pg. 301 à 312.

Fort intéressant document qui met en lumière la situation actuellement défavorable de la production rizicole en Indo-Chine, le peu d'efficaité des organismes techniques gouvernementaux, la nécessité d'un crédit agricole à long terme avec un taux d'intérêt modéré, l'urgence d'un meilleur aménagement des budgets, le danger d'une mauvaise utilisation des emprunts.

Id. — No. 247, 10 Novembre 1932.

La plupart des communications et des décisions de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine montrent que la principale préoccupation à l'heure actuelle provient de la difficulté d'écouler le riz à un cours qui couvre son prix de revient.

On signale l'anomalie, commune à tous les produits agricoles, d'un prix de vente au détail fort élevé, alors que le prix d'achat au cultivateur ne lui permet pas de vivre.

On cherche de nouveaux débouchés pour le riz décortiqué : Argentine, Pologne, pays nordiques.

On propose de généraliser en Europe l'emploi du paddy pour l'élevage des volailles, la nourriture des chevaux et du gros bétail. On espère augmenter la quantité de riz entrant dans la fabrication de la bière.

CARESCHE. — « Note sur les pucerons du riz et les moyens de lutte à leur opposer », pg. 527 à 579.

Les pucerons du riz appartiennent aux genres « Liburnia » et « Nephotettix »; sous l'influence de conditions biologiques favorables ou d'un relâchement de leurs ennemis naturels, ils sont sujet à proliférer durant certaines années et à devenir un fléau pour les rizières.

Au cas d'attaques commençantes ainsi que dans les rizières ayant moins de 10 centimètres d'eau, on peut capturer une grande quantité de ces insetes au moyen de filets en étoffe légère ou en gaze à moustiquaire très fine. Les insectes pris dans le filet au moyen des manœuvres spéciales décrites par l'auteur, sont ensuite brûlés.

Dans les attaques graves et lorsque la hauteur d'eau atteint au moins 10 centimètres (de façon à ce que le produit ne vienne pas au contact du collet de la plante), on peut employer avec succès le mazout ou le pétrole. Par petites fractions réparties sur toute la surface, on verse le mazout à la dose d'un litre par 10 à 11 ares, ou le pétrole à celle d'un litre par 7 à 8 ares. Une mince pellicule d'huile se forme instantanément à la surface de l'eau. On secoue alors les touffes de riz en écartant bien les tiges et en ayant soin de ne pas tremper les feuilles dans l'eau. Les insectes tombent et sont asphyxiés par l'huile.

Les pièges lumineux peuvent également être un adjuvant précieux.

De plus, il y a lieu d'interrompre le cycle vital de l'insecte en détruisant les plantes et les chaumes qui lui servent de refuge dans l'intervalle des cultures.

Enfin au moment du repiquage, il y a lieu de secouer les plants à repiquer au-dessus d'une mare dont l'eau a été couverte d'une couche de pétrole.

« Note sur la pyrale à deux points : Schoenobius bipunctiferus, Walk. », pg. 611 à 614.

Un ennemi du riz répandu des Indes jusqu'au Japon. Les chenilles minent les jeunes pousses et se logent dans les entre-nœuds des tiges. Le cycle vital dure de six semaines à deux mois. Toutes les tiges attaquées ne produisent pas d'épi et le rendement est diminué dans de fortes proportions.

Pendant la culture du riz, il faut couper et brûler les tiges parasitées qui de toute façon ne produiront pas de grain. Durant la nuit le papillon étant attiré par la lumière, il est possible d'en détruire de grandes quantités au moyen de feux allumés sur les digues, à l'époque de l'éclosion des insectes parfaits.

Après la récolte, il est nécessaire d'enterrer les chaumes, de faucher et de détruire les herbes des digues et des chemins qui peuvent serir de refuge pendant l'intervalle entre les cultures.

Tunisie.

Bulletin Mensuel de l'Office du Protectorat français en Tunisie. — Paris, 25e année, No. 259, Décembre 1932.

« Le Crédit et la Mutualité Agricole », pg. 177 à 181 (à suivre).

La première partie de cette étude retrace l'œuvre considérable accomplie en Tunisie par la mutualité agricole. L'esprit de collaboration entre Français, Tunisiens et Etrangers a permis d'obtenir des résultats qui dépassent de beaucoup la modestie des moyens mis en œuvre. La multiplicité et la souplesse des formes revêtues par la mutualité agricole en Tunisie méritent également d'être notées. Citons le crédit agricole mutuel (caisses locales et caisses régionales) tantôt à court terme, dit « de campagne », en espèces ou en marchandises (achats de semences, engrais, carburants, huiles, ficelles pour lieuses, etc.) remboursables en neuf mois, tantôt à moyen terme pour permettre la réalisation d'améliorations foncières et ayant une durée maximum de dix ans, ou enfin à long terme de dix à vingt cinq ans réservé aux anciens combattants et aux victimes civiles de la guerre. Il faut y joindre les prêts à cinq ans, six pour cent, destinés à mettre en valeur les lots de colonisation et consentis par le Crédit Foncier d'Algérie-Tunisie en accord avec le Gouvernement, ainsi que les prêts dits de défrichement.

La coopération agricole a pour but d'aider l'agriculture dans ses achats et ses ventes ainsi que dans la transformation de ses produits. Les diverses branches de son activité générale s'augmentent de jour en jour, englobant à leur tour l'achat des charbons, des tourteaux d'alimentation, des produits destinés à la vérification, etc. Un groupe spécial de motoculture, dont le chiffre d'affaire a dépassé 11 millions de francs en 1929, s'occupe particulièrement de la vente du matériel mécanique et surtout des pièces de rechange et des produits de consommation. La conservation et la transformation des produits ont donné lieu à nombre d'entreprises intéressantes : caves, distilleries, huileries, battages de céréales, silos à grain, cultures maraîchères et fruitières, élevages des porcs, défoncement et motocultures, textiles, etc. dont le capital investi dépasse 11 millions de francs, près de la moitié étant affectée aux docks-silos.

Les assurances mutuelles agricoles méritent une mention à part, elles couvrent les dégâts par l'incendie, la grêle et les accidents, avec 1100 polices environ pour 165 millions assurés (1929).

GRANDE BRETAGNE ET DEPENDANCES.

Indes Orientales Britanniques.

The Journal of the Mysore Agricultural and Experimental Union. — Bangalore, vol. XIII, No. 1, 1932.

IYENGAR (B. Narasimha). — « The Irwin Canal Farm », pg. 3 à 7, 4 pl.

Le canal Irwin, l'un des plus importants travaux d'irrigation de la péninsule du Dekkan, va transformer d'une façon complète l'agriculture d'une notable partie du bassin supérieur du fleuve Cauvery qui descend des Ghat occidentales, chaîne de hautes montagnes surplombant la mer d'Oman. Grâce à l'irrigation de ces plateaux, il permettra de cultiver le riz et la canne à sucre sur de vastes surfaces. Afin de faire l'éducation des populations agricoles de cette région, le gouvernement du Mysore a créé une ferme modèle disposant d'environ 600 acres où la culture de la canne à sucre sera l'objet de recherches spéciales. La sole sera dévolue par tiers à la canne à sucre, au riz et à des cultures diverses non irriguées. On espère qu'une sucrerie pourra commencer à fonctionner en 1934.

IYER (A. K. Yegnanayarana). — « River-bed Cultivation in the Shimoga district », pg. 7 à 11, 1 pl.

La culture des différentes cucurbitacées sur les bancs de sable qui durant la saison sèche viennent à découvert dans le lit des rivières de cette région, ressemble beaucoup à ce qui se passe en Egypte. C'est pourquoi il serait intéressant de rechercher si certaines des variétés ainsi cultivées dans le Dekkan, ne mériteraient pas d'être essayées sur les bords du Nil.

IRLANDE.

Journal. Department of Agriculture, Dublin, vol. XXX, No. 2, 1931.

LAFFERTY (H.A.). — « The loss of vitality in stored farm seeds », pg. 237 à 245.

Etant donné les conditions dans lesquelles les graines de semences sont habituellement conservées chez les cultivateurs et les petitis commerçants, il n'est pas désirable d'en garder d'une année à l'autre. Si pour des raisons exceptionnelles, il devient indispensable de conserver des semences pendant plus d'un an, leur emmagasinage devra toujours être effectué dans des endroits à la fois : frais, secs et aérés. En pareil cas, un essai de germination sera effectué avant la livraison des semences, afin d'établir si elles n'ont pas perdu leur pouvoir végétatif.

DAVIDSON (W.D.). — « Potato growing for seed purpose », pg. 259 à 281.

Règles à observer pour la production des pommes de terre destinées à être plantées.

Nouvelles en Irlande, les cultures pour la semence sont susceptibles d'y prendre un grand développement.

ROUMANIE

Statistica Agriola pe anul 1931. — Partea II. Productiunea Agricola. Bucuresti, 1932, 59 pg. 2 pl.

L'année 1931 a été normale comme climat; les rendements unitaires en blé ont diminué d'un quintal (10,6) par rapport à l'an dernier (11,6) mais sont encore très supérieurs à la moyenne quinquennale (9,8); par contre, le maïs a donné un excellent rendement (12,7 contre 10,2 en 1930 et 10,5 moyenne).

Comme, d'autre part, la superficie cultivée en blé et en maïs s'est encore accrue de 738.390 hectares, la production totale de ces deux céréales a atteint 97 millions 1/2 de quintaux, récolte si considérable qu'il sera impossible d'en écouler le surplus sans de nouveaux sacrifices.

Buletinul informativ al Ministerului agriculturii si domeniilor. — Bucuresti, Anul III, No. 14, 1 August 1932.

« Lege pentru modificarea articolelor 9,23 si 84 diu legea pentru organizarea Creditului funciar rural si a Creditului agricol din 20 August 1929 », pg. 594 et 595.

Modification des articles 9, 23 et 84 de la nouvelle loi sur l'organisation du Crédit foncier rural et du Crédit Agricole. Publicité des hypothèques; obligations hypothécaires spéciales (billets de caisse fonciers portant intérêts) destinées à alimenter la trésorerie des Banques hypothécaires; formalités de vente forcée.

« Lege asupra contractului de gaj agricol », pg. 595 à 598.

Loi organisant les prêts sur gages agricoles.

Id. — anul III, No. 15, August 15, 1932.

« Lege privitoare la crearea societâtii de credit agricol ipotecar al Roumâniei », pg. 638 et 639.

Loi autorisant la création d'un « Crédit hypothécaire Roumain ». L'Etat garantit pour les 33 premières années un minimum de dividende annuel et s'engage à souscrire jusqu'à concurrence de 200 millions de francs français.

Id. — anul III, No. 20, 1 Noemvrie 1932.

« Lege pentru modificarea legii asanarii datoriilor agricole », pg. 830 à 834.

Compléments et modifications apportés à la loi du 19 Avril 1932 sur l'assainissement des dettes agricoles.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du Décret Khédivial du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIEGE SOCIAL : LE CAIRE.

CAPITAL : Lst. 3.000.000
RESERVES : Lst. 3.000.000

Succursales en Egypte et au Soudan.

LE CAIRE (8 Bureaux), ALEXANDRIE (2 Bureaux), Assiut, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assuan, Benha, Beni-Suef, Chébin el Kom, Damanhour, Fayoum, Ismaïlia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Kom-Ombo (Sous-Agence d'Assuan), Luxor, Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Benha), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad Medani.

Agence de Londres : 6—7, King William Street, E.C. 4.

Crédit Lyonnais

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1863

Réserves Frs. 408 Millions
Capital Frs. 800 Millions
1200 Sièges

AGENCES EN EGYPTE :

Alexandrie - Le Caire - Port Saïd

Agences ou Correspondants dans le monde entier
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Capital autorisé	LE.	2.000.000	
Capital émis et versé . . .	LE.	1.000.000	
Réserves au 31 Décembre 1928,	LE.	648.024	687.719
Report à nouveau . . .	LE.	39.695	

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

Siège Social: LE CAIRE, 18, Rue Emad El-Dine

Succursales et Agences dans toutes les principales villes d'Egypte.

En France: **BANQUE MISR (France)**

103, Rue des Petits-Champs
et 24, Place Vendôme
PARIS

Correspondants dans le monde entier

Sociétés créées sous les auspices de la

BANQUE MISR

1. **Banque Misr (France)**
2. **Imprimerie Misr**
3. **Société Misr pour le Commerce et l'égrénage du coton**
4. **Société Anonyme Egyptienne pour l'Industrie du papier**
5. **Société Misr pour le transport et la navigation**
6. **Société Misr pour le théâtre et le cinéma**
7. **Société Misr pour la filature et le tissage du coton**
9. **Société Misr pour les pêcheries**

THE

Land Bank of Egypt

Banque Foncière d'Egypte

Société Anonyme Egyptienne

fondée par décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital £1.000.000 - Réserves et provisions L.E. 918.224

Capital obligataire.....L.E. 3.778.462

Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme

Acquisition de créances hypothécaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme.

Capital: 400 Millions de Francs

Entièrement versés.

Réserves: 448 Millions de Francs

SIEGE SOCIAL A PARIS

Sièges en Egypte: Alexandrie, Le Caire, Port Saïd

Agences ou Correspondants dans le monde entier

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

MOSSERI, CURIEL & C°

B.P. 366, LE CAIRE. — B.P. 272, ALEXANDRIE.

Tél. 46337-8-9 Tél. 3688

MACHINES AGRICOLES — POMPES.

MOULINS POUR BLE, CANNE A SUCRE, HUILE ETC.

MOTEURS DIESEL — CONSTRUCTIONS METALLIQUES

DECAUVILLE — PALPLANCHES — FER

COURROIES — SACS VIDES.

A LOUER

10 insertions: L.Eg. 6

BILLONNEUR-BUTTEUR

BAJAC

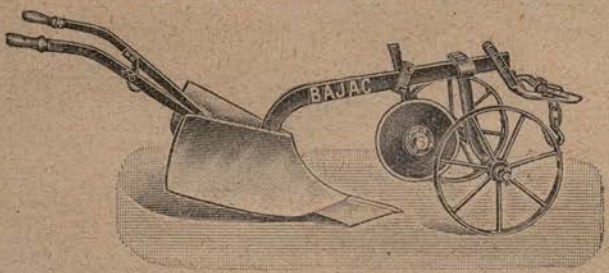

MATERIELS COMPLETS POUR TOUTES CULTURES
Semoirs à coton :::: Billonneurs, etc.

Demandez le catalogue BAJAC à LIANCOURT (Oise).

BUREAUX A PARIS : 7, BOULEVARD HAUSSMANN

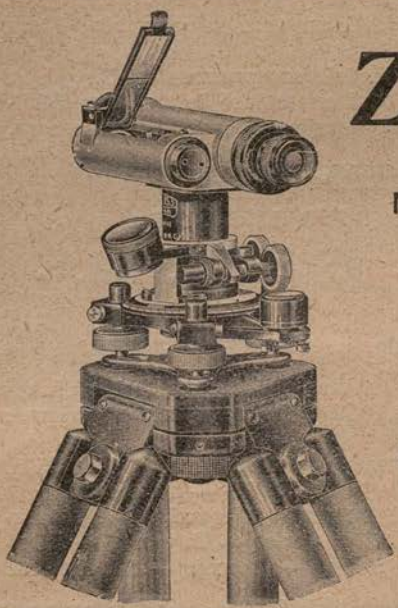

ZEISS

Niveaux à Lunettes
Niveaux-Tachéomètres
Théodolites
Tachéomètre
Auto-Réducteur
Alidade Tachygraphe
pour le levé des produits
Equerres à prisme

Démonstration chez

KODAK (EGYPT) S. A.
20, Rue Maghraby. LE CAIRE
Agents Exclusifs

TRACTEUR "DEERING"

10-20 HP. et 15-30 HP.

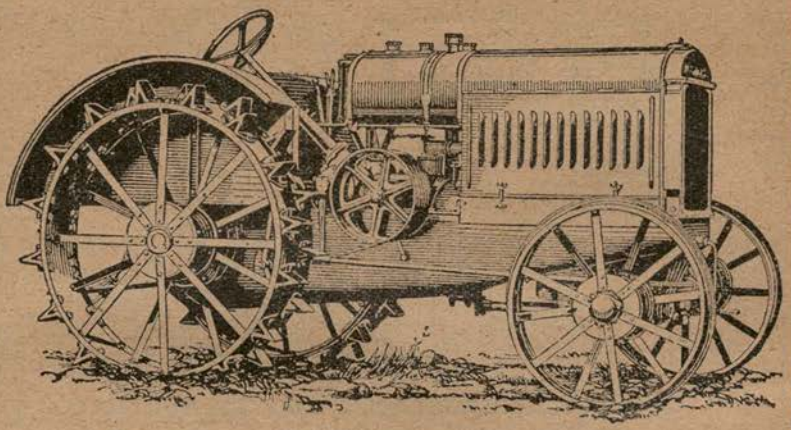

Messieurs les Fermiers,

En ces temps de crise financière où les profits sont problématiques FAITES DES ECONOMIES.

La meilleure façon de réaliser ces économies est l'emploi du tracteur DEERING.

Vous épargnerez de ce fait les frais exorbitants qu'occasionne un labourage primitif au moyen du bétail et vos dépenses seront réduites de moitié.

Le prix du tracteur DEERING est très raisonnable et ses frais d'entretien sont minimes.

Le tracteur DEERING a déjà fait ses preuves en Egypte et plus d'UN MILLIER de clients qui ont utilisé le tracteur DEERING sont disposés à vous en témoigner leur contentement.

Achetez un DEERING et sauvegardez vos capitaux.

CONCESSIONNAIRES POUR L'EGYPTE :

THE TRACTOR Coy. OF EGYPT, S.A.E.

Formerly:

MOSSERI, CURIEL & Cie. et FERNAND JABES.

Siège Social au Caire : — A l'angle des rues Reine Nazli-Emad el Dine. Tél. 46339. — B.P. 366. Adresse Télégraphique : TRACTORS — Le Caire.

Bureau à Alexandrie : — Rue de la Gare, No. 7, Tél. 2570. B.P. 272. Adresse Télégraphique TRACTORS — Alexandrie.

Sous-Agences à : — Kafr el Dawar — Zagazig — Mansourah — Aga — Tanta — Tala - Béni-Souef — Fayoum — Béni-Mazar — Minieh — Assiout — Sohag — Louxor — Maghagha.

SULZER FRERES

LE CAIRE

118, Sh. Emad El Dine — B.P. 1095 — Tél. 46153.

ALEXANDRIE — ASSIUT.

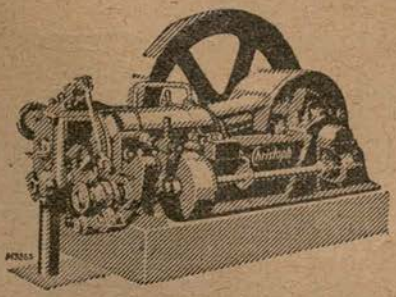

LES INSTALLATIONS pour L'IRRIGATION et le DRAINAGE par Moteurs DIESEL-SULZER et Pompes centrifuges LIMAX-SULZER sont les plus économiques, donnent le meilleur rendement.

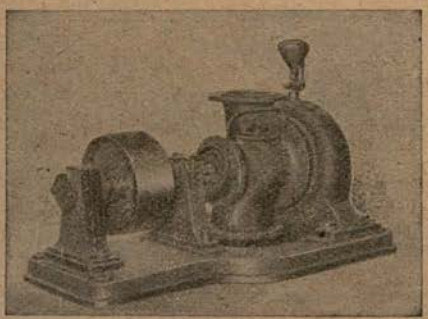

HUILES LUBRIFIANTES—Expéditions-Dédouanage

A LOUER :

10 insertions L.Eg. 3.-

Pour augmenter vos rendements de coton

employez

Le Thiophosphate Egyptien

Le meilleur engrais phosphaté pour les terres d'Egypte.

AUGMENTE LE RENDEMENT ET HATE LA MATURITÉ

NE CORRODE PAS LES SACS.

ENFOUISSEZ-LE AU PREMIER LABOUR

A RAISON DE DEUX SACS PAR FEDDAN.

Plâtrières de Ballah **B.P. 239, Le Caire.**

POUR OBTENIR DE BELLES RECOLTES

POUR AMELIORER LES PROPRIETES PHYSIQUES DE VOTRE SOL ET MOBILISER LES ELEMENTS NUTRITIFS QU'IL CONTIENT EN ABONDANCE ;

POUR CORRIGER OU PREVENIR L'ALCALINITE DE VOS TERRES ;

EMPLOYEZ SUR TOUTES VOS CULTURES :

LE PLATRE AGRICOLE

DES PLATRIERES DE BALLAH.

Usine à Ballah.
Usine au Caire (Ghamra), Tél. 46416

AGRICULTEURS !

Pour augmenter vos rendements
et améliorer vos terrains, employez en complément
de vos fumures azotées et phosphatées :

Le Sulfate de Potasse

qui renferme

48,5 à 52 % de potasse pure

sous une forme rapidement assimilable. Il est indispensable en tous sols et pour toutes les cultures.

Il est spécialement indiqué pour la fumure du maïs, blé, orge, canne à sucre, des légumineuses et arbres fruitiers, dont il augmente les récoltes et la qualité des produits.

Le sulfate de potasse est l'engrais parfait pour le cotonnier, il agit efficacement contre les parasites favorise la formation des capsules qui sont plus nombreuses, et donne une fibre de qualité supérieure.

Le Syndicat Allemand de la Potasse a installé au Caire

Le Bureau d'Etudes sur les Engrais

17, Rue Antikhana el-Masrieh

Téléphone 43224

qui fournit gratuitement tous les renseignements nécessaires concernant le mode d'emploi du

SULFATE DE POTASSE

NITROCHALK

COMITE DE REDACTION
DU "BULLETIN DE L'UNION DES AGRICULTEURS" D'EGYPTE

COMITE DU CAIRE :

Président :	MM.	J. B. Piot Bey.
Vice-Président :		S. Avigdor.
Secrétaire Général :		H. S. V. Mosseri.
Trésorier :		L. Dayan.
Membres :		R. Aladjem.
		J. Anhoury.
		G. Berthey.
		J. Fresco.
		M. Garboua.
		S. Harari.
		Dr. I. G. Lévi.
		J. Muhlberg.
		J. Tambay.

DELEGATION D'ALEXANDRIE :

Président :	MM.	L. Jullien.
Membres :		Dr. E. Aghion.
		M. Béhar.
		E. J. Boyazoglu.
		E. Catzeflis.
		E. Perkins.

DELEGATIONS DE PROVINCE :

Charkieh et Dakahlieh :	MM.	A. M. Psalti.
Moyenne et		R. Roche, président.
Haute-Egypte :		S. Mizrahi, membre.

THE MANURE COMPANY OF EGYPT

COMPAGNIE DES ENGRAIS D'EGYPTE

Bureaux : 6, Rue Chérifein. — B.P. No. 568

Tél. 53581 — LE CAIRE

ENGRAIS ORGANIQUES ET ENGRAIS NATURELS COMPLETS

Poudrette, Sang desséché et pulvérisé
Poudre de viande, Engrais pour grande culture,
pour culture fruitière et pour culture maraîchère.

ENGRAIS POUR JARDINS

Imprimerie F.E. NOURY & Fils
LE CAIRE